

Grégory PICHET
Master 2 Management du Spectacle Vivant
Université de Bretagne Occidentale
UFR de Lettres et Sciences Sociales

**LA CULTURE COMME MOYEN DE
CONSTRUCTION D'UNE IDENTITE
TERRITORIALE :
LE CAS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES
DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE (35).**

Mémoire de fin d'études
Sous la direction de Monsieur René LAFITE
Promotion 2006-2007

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier en tout premier lieu René LAFITE qui m'a consacré de nombreux entretiens, et donc de nombreuses heures, pour m'aider à rédiger ce mémoire. René est une source de conseils et de renseignements intarissable.

Je remercie également Brigitte FONTAINE qui a toujours été à mon écoute lors de mon stage que j'ai effectué au sein d'Echo Théâtre, l'association qui gère le Théâtre de Poche de Hédé. Brigitte est une professionnelle de terrain dont le secteur culturel a besoin.

Je remercie toutes les personnes qui ont bien voulu me rencontrer. Je pense notamment aux élus de la communauté de communes de Bretagne Romantique, sans qui mon travail n'aurait pas été aussi légitime.

SOMMAIRE

Introduction 1

Première Partie / Un territoire intercommunal à la loupe : la Communauté de Communes Bretagne Romantique (35) 8

1.	<u>La formation de l'EPCI</u>	8
a.	<u>Historique de sa création</u>	8
b.	<u>Un regroupement peu légitime</u>	10
c.	<u>Sa relation au Pays de Saint-Malo</u>	12
d.	<u>Des raisons d'y croire</u>	13
2.	<u>Ses principales caractéristiques</u>	14
a.	<u>Etude politique, géographique et démographique</u>	14
b.	<u>Statuts et compétences</u>	15
c.	<u>Un territoire économiquement viable</u>	16
3.	<u>Un territoire riche en culture</u>	17
a.	<u>Hédé, fer de lance</u>	17
b.	<u>Les autres acteurs culturels</u>	21
c.	<u>Les principales manifestations de spectacle vivant</u>	23
4.	<u>Combourg, l'ambivalente</u>	25
a.	<u>Un patrimoine riche</u>	26
b.	<u>Des relations difficiles avec la CCBR...</u>	26
c.	<u>...Malgré des apports indéniables</u>	28

Deuxième Partie / Une prise en compte de la culture en Bretagne Romantique..... 30

1.	<u>Une volonté politique favorable</u>	30
a.	<u>La culture parmi les attributions du chargé de mission « vie associative »</u>	30
b.	<u>Des commandes et des événements initiés par la communauté</u>	31
c.	<u>Des aides accordées aux acteurs culturels</u>	31
d.	<u>Un projet intercommunal d'envergure culturelle et artistique : les « Pratos »</u>	32
e.	<u>L'intégration de la culture au contrat de territoire</u>	35
2.	<u>Les freins au développement culturel</u>	36
a.	<u>Pas de compétence action culturelle : pas de véritable politique culturelle</u>	36
b.	<u>La réticence de quelques communes</u>	37
c.	<u>L'inévitable obstacle financier</u>	38
d.	<u>La proximité de Rennes</u>	39
e.	<u>L'irrationalité de la culture</u>	39
3.	<u>La question du centre culturel de Combourg</u>	40
a.	<u>La vision combourgeoise du centre culturel</u>	40
b.	<u>La vision communautaire</u>	41
c.	<u>Une expérience pourtant positive avec le complexe sportif</u>	42
d.	<u>De l'utilité d'un tel établissement structurant</u>	42

Conclusion des deux premières parties 47

<u>Troisième Partie / La culture au service des projets de territoire</u>	50
<u>1. Les territoires : objets de construction politique</u>	50
a. <u>Tentative de définition et caractéristiques</u>	50
b. <u>Mesures de pertinence des territoires</u>	52
c. <u>Multi-territorialité</u>	53
d. <u>Territoires, intercommunalités, communes et culture</u>	54
<u>2. La culture au service du développement local</u>	57
a. <u>Développement économique</u>	57
b. <u>Développement social</u>	58
c. <u>Valorisation du territoire</u>	60
<u>3. Conditions de réussite d'une politique culturelle</u>	61
a. <u>Une rencontre entre le secteur public et les initiatives privées</u>	61
b. <u>L'implication du monde économique</u>	62
c. <u>Des structures au service de la population</u>	63
d. <u>Les obstacles éventuels à une politique intercommunale</u>	63
<u>Quatrième partie / La recherche d'une culture identitaire</u>	67
<u>1. Identité culturelle ?</u>	67
a. <u>Identité ? Tentative de définition</u>	67
b. <u>Emboitement des identités</u>	68
c. <u>Identité et sentiment d'appartenance</u>	69
d. <u>Esprits de clochers</u>	70
<u>2. L'équation Territoire + Culture = Identité</u>	70
a. <u>Objectifs avoués d'une politique culturelle identitaire</u>	70
b. <u>« Habitus territorial »</u>	71
c. <u>La présence de la culture aux différents stades de création des territoires</u>	71
<u>3. Culture endogène et culture exogène</u>	72
a. <u>L'importance du patrimoine</u>	72
b. <u>Le retour en grâce des fêtes populaires</u>	74
c. <u>Le besoin de cultures vivantes</u>	75
<u>4. Quelques actions à la loupe</u>	76
a. <u>Redonner un sens à l'histoire par un travail sur la mémoire : le cas des Imprimeries Vallée (22)</u>	77
b. <u>Un travail culturel à partir de la petite enfance : la communauté de communes du Pays de Moncontour (22)</u>	79
c. <u>L'intercommunalité au cœur de l'action culturelle : Culture Commune (62)</u>	81
d. <u>L'appropriation d'un territoire par un réseau de médiathèques : le SAN du Val d'Europe (77)</u>	83
e. <u>L'appropriation du territoire par la diffusion : la communauté de communes de Bocage-Hallue (80)</u>	83
<u>Conclusion : Tentative de bilan sur la place de la culture dans l'intercommunalité</u>	85
<u>Annexes</u>	89
<u>Bibliographie</u>	93

Introduction

Le découpage territorial de notre pays est hérité du système prôné par Mirabeau au sortir de la révolution française. Ce système accordait la création de « municipalités » en lieu et place des quelques 44 000 paroisses que comptait alors la France. Le décret du 20 septembre 1793 supprimera les différentes dénominations de ces municipalités pour les regrouper en un seul terme : « commune », avec les mêmes droits, quelle que soit la taille de celles-ci. Certaines trop petites ne résisteront pas au nouveau découpage et disparaîtront pour intégrer la commune voisine. Aujourd'hui la France ne compte pas moins de 36 000 communes, ce qui fait bien plus que tous les autres pays de la communauté européenne réunie (22 000). Cependant, Jean-Louis Tourenne, président du conseil général d'Ille-Et-Vilaine, s'accorde à dire que l'organisation choisie par nos voisins « les a privés d'une richesse citoyenne sans prix »¹. Ainsi, avec la création de ces communes s'est tout de suite posée la question du regroupement de communes ; question qui n'a cessé d'exister tout au long du XXème siècle notamment. Les communes rurales sont véritablement les premières à avoir saisi l'importance de ces regroupements : ils permettent de répondre au mieux à la demande des citoyens en rationalisant les dépenses et en optimisant l'offre.

La loi Marcellin² de 1971 ira même jusqu'à proposer aux communes de se regrouper entre elles par le biais de fusions. Cette loi visait les deux-tiers des communes françaises, mais seulement 779 fusions ont été réalisées, supprimant juste 1 130 communes. Dans le territoire qui nous concerne, la communauté de communes de Bretagne Romantique, Hédé, Bazouges/Hédé et Saint-Symphorien se regroupent sur le principe de cette loi en 1973. Ce regroupement donne naissance à une « grande commune » de Hédé.

Nous nous proposons de faire un retour en arrière pour faire un résumé des grandes étapes de coopérations intercommunales qui ont conduit aux intercommunalités d'aujourd'hui :

¹ In Johan THEURET (dir.), *Une expérience intercommunale : la communauté de communes de Bretagne Romantique*, Rennes, Editions Apogée, 2006

² La loi du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes institue le statut de commune associée. Elle permet à des communes supprimées de garder quelques particularités

- La loi du 5 avril 1884 qui permet à deux ou plusieurs conseils municipaux de passer des conventions pour mener des entreprises communes, et ce, sans autorisation du préfet, ni mise en commun totale de la compétence communale ;
- La loi du 22 mars 1890 va compléter la loi de 1884 en lui donnant une personnalité juridique et en créant les premiers syndicats de communes ; les communes peuvent ainsi déléguer aux syndicats les compétences de leurs choix. Cependant ces organes sont difficiles à gérer (égalité de représentation des communes notamment quelle que soient leurs tailles) et il ne se crée que 37 syndicats avant la première guerre mondiale.
- La loi du 5 janvier 1959 verra se créer une nouvelle avancée avec deux ordonnances : la première instituant les syndicats à vocation unique (SIVU) et les syndicats à vocation multiples (SIVOM), la seconde la création des districts urbains. Les communes peuvent ainsi transmettre une seule compétence municipale dans le cadre d'un SIVU et plusieurs dans le cadre d'un SIVOM. D'autre part, une commune est libre d'adhérer à plusieurs syndicats, au gré des opportunités se présentant. Ce système provoque bien entendu un manque de lisibilité dans ces regroupements où le succès des syndicats conduit à la création de quelque 18 000 structures intercommunales « créées sans rationalité globale, sans logique territoriale »³.
- La loi du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, dite loi « ATR », tente de remédier à ce manque de cohérence territoriale. Une commission départementale est en effet créée, présidée par le préfet, afin de recenser les intercommunalités déjà existantes et de proposer un redécoupage plus lisible. Deux nouvelles intercommunalités voient le jour avec la loi ATR : les communautés de communes, et les communautés de villes (intercommunalités de plus de 20 000 habitants). Suite aux auditions faites par la commission départementale, des propositions sont faites aux communes quant à la création d'une communauté les concernant.

³ in Johan THEURET (dir.), *op. cit.*, p.19

« Dès lors que la majorité des deux tiers des communes regroupant la moitié de la population ou la moitié des communes regroupant les deux tiers de la population du périmètre proposé est atteinte, le préfet crée la communauté par arrêté »⁴. Afin de donner plus de lisibilité, le législateur donne deux compétences obligatoires aux communautés de communes : aménagement de l'espace et vie économique, ainsi qu'une compétence, même si elle peut en prendre plus, à choisir parmi 4 (environnement, logement, voirie et équipements culturels et sportifs). La grande nouveauté de ces EPCI⁵ réside dans leur fiscalité. En effet, les ressources provenaient auparavant des cotisations des communes membres. Les intercommunalités disposent maintenant d'une fiscalité propre et ont le choix entre la perception d'une part des impôts locaux, à définir, ou la TPU⁶, qui devient l'impôt intercommunal. Cette nouvelle forme de communautés de communes connaît un véritable succès puisqu'elle concerne près de la moitié des communes françaises, mais se substitue aux formes d'intercommunalités déjà existantes, créées par les lois dont nous avons parlé plus haut.

- C'est dans un objectif de simplification qu'est promulguée en 1999 la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite « loi Chevènement », qui va supprimer notamment des formes de coopération intercommunale en milieu urbain. Nous avons donc désormais trois formes de communautés : les communautés de communes, les communautés d'agglomération (à partir de 50 000 habitants) et les communautés urbaines (à partir de 500 000 habitants).

Au 1er janvier 2006, la France compte 2 573 communautés, 32 913 communes (près de 90 % des communes) regroupant 53,3 millions d'habitants (85 % de la population française). Si l'on devait faire une moyenne, nous constaterions que la communauté de communes type compte 13 communes et près de 20 000 habitants.

⁴ Loi ATR

⁵ Etablissement public de coopération intercommunale. Les EPCI sont toutes les structures administratives de regroupement de communes travaillant ensemble. Une communauté de communes est donc un EPCI

⁶ Taxe professionnelle unique

45 % des communautés ont choisi la TPU en guise de régime fiscal. Après avoir connu une explosion au début des années 2000, ce chiffre tend à se stabiliser depuis 2004.

Les communautés de communes évoluent vers une vocation plus généraliste. Hormis les compétences obligatoires de l'aménagement et du développement économique, elles investissent des champs plus techniques ou sociaux. Ainsi, 80 % des EPCI ont pris la compétence « logement », 75 % la compétence « déchets » par exemple. Aujourd'hui, elles sont un peu plus de 35 % à avoir pris la compétence culturelle, et ce chiffre est en constante progression.

Le mouvement de décentralisation culturelle a été initié sous l'impulsion des différents gouvernements, et par la commande de deux rapports : l'un à René Rizzardo en 1991 et l'autre à Bernard Latarjet en 1992. Ceux-ci faisaient état de l'enjeu important de la coopération culturelle intercommunale dans l'avenir de la construction de nouveaux territoires.

La compétence culturelle est obligatoire pour les communautés urbaines. En ce qui concerne les communautés de communes et d'agglomérations, cette compétence est optionnelle. Cependant, elle ne concerne que « la construction, l'aménagement, l'entretien » des équipements, et non « la gestion et l'animation ».

Ces notions d'animation et de gestion peuvent être exercées uniquement si elles concernent les équipements communautaires. Intervenir dans les actions culturelles au sein d'une communauté ne peut faire l'objet d'une compétence. « Force est de constater que l'attribution de subventions à des associations gérant des activités culturelles ou sportives, même si ces dernières sont reconnues d'intérêt communautaire, ne peut entrer dans le champ de la compétence des communautés, telle qu'elle a été codifiée dans le CGCT⁷ suite à la promulgation de la loi Chevènement du 12 juillet 1999, puisque l'intervention de la communauté ne saurait être intégralement détachée de la notion d'équipement, *stricto sensu* »⁸. Cela n'empêche pas en revanche le transfert de compétences

⁷ Code général des collectivités territoriales

⁸ Site internet <http://www.intercommunalites.com>

communales en termes d'animation sportive ou culturelle « dont l'attribution de subventions aux associations est une modalité ». Ces subventions ne constituent en effet pas une compétence, mais un moyen par lequel la compétence peut être exercée. Une association peut bénéficier alors de subventions des deux collectivités (commune et communauté), mais pour des actions différentes si cette association intervient au niveau communal d'une part, et communautaire d'autre part.

L'Association des Communautés Française (AdCF) a commandé en 2005 une étude à l'IFOP⁹ concernant le rapport que les français entretiennent avec l'intercommunalité. Globalement, près des deux tiers des français ont connaissance des structures intercommunales (de communes, d'agglomérations, ou urbaines). On peut estimer que ce chiffre doit être un peu supérieur aujourd'hui. L'analyse par sexe ou catégorie socio-professionnelle ne va pas nous être ici bien utile ; par contre l'étude nous révèle que l'intercommunalité est bien plus connue en zone rurale qu'en région parisienne par exemple.

Parmi les personnes interrogées qui savent que leur commune n'appartient pas à un EPCI, plus des deux tiers (70 %) sont favorables à leur entrée dans une structure intercommunale. C'est là un premier véritable signe de jugement positif des EPCI et de leur utilité. Près de 90 % de la population juge que ces structures sont bénéfiques pour gérer des problèmes que les communes seules ne pourraient résoudre, par manque de capacité d'investissement principalement. Les structures intercommunales sont même le second échelon administratif connu des français, derrière bien évidemment les communes, mais devant les conseils généraux et régionaux.

Concernant les attentes concrètes des français vis-à-vis des structures dont ils font partie, les équipements culturels et sportifs viennent en cinquième position, avec 61 % des gens concernés, même si on ne dissocie pas ici le sport et la culture. De façon plus pertinente en matière d'équipement et d'intercommunalité, un peu plus de la moitié des français (53 %) préfèrent un équipement de qualité dans le territoire qui n'est pas sur leur propre commune,

⁹ Institut français d'opinion publique

plutôt qu'un petit équipement communal. C'est là une seconde vraie avancée en terme de notoriété pour les EPCI. D'autre part, hormis les domaines de la petite enfance et des personnes âgées, le souhait des français va toujours vers l'intercommunalité pour s'occuper de leurs attentes, qu'elles soient économiques, environnementales ou culturelles par exemple.

Nous pouvons donc affirmer que les structures intercommunales ont su rapidement (en moins de 15 ans) se faire connaître des français. Elles jouissent d'une bonne image et figurent en très bonne position des structures administratives pour répondre à leurs demandes. Il ne nous semble donc pas usurpé d'affirmer que le pari de l'intercommunalité, selon la loi ATR de 1992, est gagné.

L'étude n'abordera toutefois pas la question des frontières de ces nouveaux territoires et de leur pertinence. Elle n'abordera pas non plus le sentiment d'appartenance culturelle des français à leur structure. L'existence des EPCI ne semble pas ou plus souffrir d'incompréhensions, mais il aurait été intéressant de consulter les français sur la pertinence des regroupements effectués.

Nous allons donc interroger la pertinence de ces nouveaux territoires et nous poser la question de leur identité : cela a-t-il du sens de regrouper des communes au sein d'une même structure administrative ? Ces territoires ont-ils une identité affirmée ? Comment peut-on résoudre un déficit éventuel à ce niveau ?

Nous prendrons le vecteur de la culture pour réaliser ce travail. Il sera intéressant d'étudier la place de la culture dans la création ou l'affirmation d'une identité territoriale. Pour mieux comprendre les enjeux des territoires, il nous semblait important et pertinent de prendre l'exemple d'un cas particulier.

Nous avons donc retenu l'exemple de la communauté de communes de la Bretagne Romantique pour deux raisons. C'est tout d'abord sur ce territoire que nous avons effectué notre stage, au Théâtre de Poche. Nous avons pu commencer à appréhender ce territoire et nous sommes aperçus qu'il était extrêmement intéressant à étudier. Ceci est notre deuxième raison.

Nous allons donc tout d'abord en dresser un état des lieux : comment s'est il formé, quelles sont ses caractéristiques, et quelles sont ses ressources culturelles. Nous analyserons ensuite les relations entre la culture et la communauté de communes, d'en faire ressortir les points positifs et les éléments qui peuvent être améliorés. Nous ne perdons jamais de vue que nous interrogeons ce vecteur culturel dans un but de définition identitaire du territoire. Un territoire ne saurait vivre sans projet, ce qu'on appelle naturellement un « projet de territoire ». Ce sera notre troisième partie : comment la culture est intégrée à ces projets et ce qu'elle apporte d'un point de vue économique, social et commercial. Une culture intégrée à un projet territorial est la condition de réussite d'une culture affirmée et vecteur d'identité. Enfin, nous poserons les bases de la définition de l'identité de territoire, et verrons comment la culture peut aider à faire vivre cette identité.

Nous conclurons ce travail en définissant le rôle que joue, ou peut jouer, la culture dans le territoire de la Bretagne Romantique. Cela nous permettra de replacer la culture dans un contexte plus général et surtout de voir comment le couple culture/intercommunalité peut fonctionner.

Première Partie / Un territoire intercommunal à la loupe : la Communauté de Communes Bretagne Romantique (35)

L'objectif de ce préambule est de faire une présentation du territoire intercommunal. Nous devons répondre à ces questions : comment s'est-il formé, sur quelles bases et comment il fonctionne aujourd'hui. Nous devons bien évidemment en connaître ses caractéristiques géographiques et démographiques notamment. D'autre part, nous avons vu en introduction que nous prenons le vecteur de la culture pour mieux cerner le processus d'identification de ce territoire. Nous devons donc dans un premier temps connaître les ressources culturelles de la Bretagne Romantique. Enfin, un territoire intercommunal ne peut être dissocié de sa « ville-centre » : celle qui est souvent capitale politique, mais aussi la commune la plus peuplée. Nous allons donc dresser une situation entre la communauté et Combourg, qui est cette ville-centre.

1. La formation de l'EPCI

a. Historique de sa création

La Bretagne est un territoire propice aux regroupements de communes. Elle a toujours été dans les premiers à voir s'opérer ces regroupements. Certains historiens et sociologues voient dans ce phénomène une volonté de survie par rapport à l'attraction de Paris notamment, surtout après la seconde guerre mondiale et la reconstruction du pays tout entier. Le département d'Ille-Et-Vilaine n'échappe pas à la règle. Des le début du XXème siècle, de nombreux syndicats se créent pour mettre en commun les moyens communaux. Le territoire qui nous intéresse se voit créer son premier syndicat intercommunal en 1926 avec le syndicat d'électrification de Hédé-Tinténiac, « en vue de la construction et de l'exploitation d'un réseau de distribution d'énergie électrique sur le territoire »¹⁰. Il regroupait par l'arrêté préfectoral du 7 octobre 1926 les communes de Hédé, La Mézière, Vignoc, Gévezé, Montreuil-le-Gast, Melesse et Tinténiac. De nombreuses communes suivirent dans la décennie suivante. 13 syndicats vont se créer jusqu'en 1993 sur le territoire sur les 230 que compte l'Ille-Et-Vilaine et ses 352 communes.

¹⁰ In Johan THEURET (dir.), *op. cit.*, p.54

« La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, créant les communautés de communes, connaît immédiatement un certain succès en Ille-Et-Vilaine et fait ainsi de ce département un champion de l'intercommunalité en France »¹¹. 9 communautés de communes y sont créées dès 1992 et 14 suivent en 1993. La communauté de communes de Bretagne Romantique ne sera créée qu'en 1995. Comment en est-on arrivé là ?

Le SIVOM des cantons de Combourg, Pleine-Fougères et Tinténiac est créé par arrêté préfectoral en décembre 1979 et comprend 30 communes. Son siège est à Combourg et il est présidé par André Belliard, alors maire de la ville, de 1979 à 1995. Le syndicat va vivre tant bien que mal jusqu'au début des années 90. C'est à cette époque que va se poser la question de la répartition de la taxe professionnelle entre le SIVOM et les communes. La maîtrise d'ouvrage intercommunale va en effet décider de la création d'une zone d'activité près de Tinténiac, la zone du Quiliou. Celle-ci aura une grande importance dans la création de la CCBR¹². Jean Provost, qui succède à Roger Nogues en tant que maire de Tinténiac, posera ainsi la question du partage solidaire de la taxe professionnelle entre les communes et y verra un frein aux rôles structurants des bourgs centres. Entre temps, le canton de Pleine-Fougères, qui n'avait jamais réellement adhéré au SIVOM, va rejoindre celui du pays côtier de la baie du Mont-Saint-Michel. Le SIVOM devient donc en 1991 celui de Combourg-Tinténiac.

La loi ATR va légitimement poser la question de la constitution d'une communauté de communes. Même si les élus des deux cantons restant doivent travailler ensemble, l'esprit cantonal demeure très fort, en témoigne la rivalité entre le maire de Combourg et celui de Tinténiac. Jean Provost ne cesse en effet de clamer que ses habitants « ne font pas partie du pays de Combourg ». Cette rivalité de personnes va bien sûr jouer dans la constitution tardive de la CCBR. André Belliard soutient le projet de grande communauté de communes tandis que le maire de Tinténiac va promouvoir une communauté à l'échelle cantonale, à l'inverse de son prédécesseur Roger Nogues. Michel Evrard, chargé de mission du SIVOM en 1980, va également jouer un rôle en faveur de l'intercommunalité. Si Combourg est la capitale politique prévisible de ce territoire à l'étude, Tinténiac

¹¹ In Johan THEURET (dir.), *op. cit.*, p.31

¹² Communauté de communes de Bretagne Romantique

en est bien la capitale économique, donc bénéficiant potentiellement d'un apport conséquent de la taxe professionnelle qu'elle semble peu encline à partager avec le canton voisin.

Le projet de communauté de communes va tout de même s'accélérer en 1993 avec la zone d'activités du Quiliou et le projet d'implantation de l'entreprise japonaise Sanden. André Lefeuvre, alors conseiller général du canton de Tinténiac, comprend vite les opportunités d'une telle manœuvre. La préfecture, elle-même consciente de l'enjeu économique, définit le périmètre de la future communauté : les cantons de Combourg et Tinténiac, ainsi que quatre communes du canton de Hédé, du fait de leur proximité de la zone du Quiliou. Les élections municipales et les changements de municipalités qu'elles engendrent auront raison des guerres locales intestines : le président de la nouvelle communauté de communes, André Lefeuvre, est élu le 30 juin 1995 lors de la dernière réunion du SIVOM. Marie-Thérèse Sauvée est alors devenue maire de Combourg et Roger Rebours, maire de Tinténiac. La question communautaire aura été le sujet principal de ces élections. La construction d'une communauté de communes dépend donc bien des volontés politiques : elle répond à des accords entre élus qui acceptent de travailler ensemble.

Nous ajouterons que le lycée de Combourg, comme nous l'a rapporté Johan Theuret, chef de cabinet adjoint du président du conseil général d'Ille-Et-Vilaine, aura également été un élément important dans la création de la communauté. Ce lycée présente même une caractéristique propre à la ville de Combourg et à la communauté de communes : « Ce n'est pas courant d'avoir un lycée d'enseignement général dans une ville comme celle-là. Il a changé l'image de Combourg ».

La communauté a choisi, comme la majorité des intercommunalités françaises la TPU. C'est bien cette taxe qui aura finalement retardé la création de la CCBR.

b. Un regroupement peu légitime

Nous l'avons vu, la CCBR est composée principalement de deux cantons : celui de Tinténiac et celui de Combourg. Ces deux territoires cantonaux,

longtemps opposés politiquement, ont peu travaillé ensemble, même au sein de syndicats à vocation plus technique. La collaboration au sein du SIVOM durant les années 80 n'a jamais pu atteindre une plénitude qu'on est en droit d'attendre d'un tel regroupement. Les politiques de l'époque et notamment le maire de Tinténiac, ne cesseront de marquer les différences entre ces deux territoires. Nous pouvons donc nous poser la question suivante : cela a-t-il eu du sens de regrouper des communes dans une même entité administrative, alors que presque tout les opposait au départ ?

Le cas de la commune de Hédé est lui-même intéressant. Ironie du sort, la commune de Saint Symphorien va quitter le regroupement le 1^{er} janvier 2008. Brigitte Fontaine, directrice d'Echo Théâtre, compagnie de théâtre installée sur la commune, illustre la vie politique locale : « La vie politique n'est pas sereine, il est donc difficile de réaliser des projets. Il n'y a qu'à voir l'état de la commune de Hédé, du centre-ville : il n'y a aucun aménagement digne d'une telle commune. Politiquement, c'est beaucoup trop conflictuel ». Hédé va en fait participer à sa façon au débat du regroupement intercommunal par des débats animés. En effet, une partie du conseil municipal sera favorable à l'intégration de la commune à la Bretagne Romantique, l'autre partie sera pour l'intégration à la communauté de communes du Val d'Ille. Ce territoire se trouve en fait entre la grande communauté d'agglomération de Rennes Métropole et la Bretagne Romantique. C'est la CCBR qui l'a emporté au final pour des raisons de développement. A terme, la communauté de communes du Val d'Ille est, en effet, probablement appelée à être absorbée par Rennes Métropole. Jean-Louis Tourenne, actuellement président du Conseil Général d'Ille-Et-Vilaine, avait œuvré pour que Hédé intègre le Val d'Ille. La communauté ne compte en effet pas beaucoup de communes, son poids est donc assez faible, et le pendant culturel de Hédé le rendait sensible.

Le cas de Hédé qui est la commune la plus au sud du territoire vient donc s'ajouter aux difficiles relations entre Combourg et Tinténiac. Là où certaines intercommunalités se forment issues d'une histoire et d'habitudes communes, il ne nous semble donc pas usurpé de dire que la communauté de communes qui nous concerne a été construite artificiellement, sans légitimité historique ou culturelle.

c. Sa relation au Pays de Saint-Malo

Même si les pays issus de la loi Voynet¹³ de 1999 ne sont pas des entités administratives et ont donc un rôle que l'on peut estimer moindre, il y aura à nouveau une « bagarre » pour savoir si la CCBR devait faire partie du Pays de Saint-Malo ou de celui de Rennes. Géographiquement, elle se situe entre les deux grandes villes du département et elle a beaucoup de mal avec son identité : le nord tend vers Saint-Malo et à un degré moindre Dinan, et le sud tend vers Rennes. Jean-Pierre Mondy, vice-président de la communauté délégué à la vie associative, nous expliquera que « les gens de la communauté ont fini par admettre que si on allait vers le Pays de Rennes, notre poids n'aurait pas autant d'importance face au poids de l'agglomération rennaise, contrairement au Pays de Saint-Malo. Mais ça n'a pas été sans mal non plus ». André Lefeuvre, président de la CCBR ne cache pas sa préférence de l'époque : « l'aire d'emploi est celle de Rennes. Donc la décision n'était pas facile, mais on l'emporté à 75 % vers le Pays de Saint-Malo ».

Quant au rôle du Pays de Saint-Malo, il nous semble finalement mal défini. « C'est un lieu de concertation, d'harmonisation. Ce n'est pas un lieu où on prend des décisions politiques importantes sauf pour le Schéma de cohérence territoriale (SCOT)¹⁴ ou pour Leader Plus¹⁵, par exemple. En dehors de ça, ce n'est pas fondamental » nous rapportera André Lefeuvre.

Ce point est là une clé de notre travail : le projet de développement territorial n'est donc pas à l'échelle du pays comme nous pouvons le voir ailleurs dans certains territoires dans les domaines économiques ou culturels, mais bel et bien à l'échelle de la communauté de communes.

¹³ La loi Voynet fait du pays un véritable territoire de projet, fondé sur une volonté locale. Elle a aussi pour but d'instaurer une solidarité entre espaces ruraux et espaces urbains. Le projet de pays vise à étendre les compétences et coopérations sur des territoires homogènes de développement et des populations plus grandes que les nombreuses intercommunalités (communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes) jugées souvent trop petites (près de 30% ont moins de 10 000 habitants ou regroupent moins de 10 communes) et ne recouvrant toujours pas toutes les communes françaises (près de 10% des communes sont encore hors de toute intercommunalité en 2006) et comportant de nombreuses enclaves et discontinuités

¹⁴ Le schéma de cohérence territoriale ou SCOT est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les organisations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles

¹⁵ Leader est un programme européen destiné aux zones rurales qui permet en France de soutenir 140 territoires porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur

d. Des raisons d'y croire

Comme on vient de le voir, le territoire n'a pas, ou peu, de légitimité historique. Pour autant, peut-on dire qu'il n'a pas de sens ?

Même si la première idée historique de communauté de communes était le canton de Tinténiac seul, le département, lui, était pour une grande communauté. En effet, les premières expériences mono-cantonales n'étaient pas satisfaisantes. Selon Jean-Pierre Mondy, « l'idée a donc été de surmonter ce découpage cantonal ». Même s'il n'y avait pas de références culturelles communes, des arguments sont vite apparus cohérents pour le regroupement : notamment l'argument géographique. « Les gens ont compris qu'il y avait des points communs entre la situation des cantons de Tinténiac et de Combourg, entre autres de se trouver entre Rennes et Saint-Malo, de subir les influences de ces deux villes, pour ne pas parler de Dinan. L'idée a été de se dire "réunissons nos capacités" et faisons face ensemble à cette situation de zone intermédiaire ». A cet argument géographique, on sent bien l'enjeu économique d'une part, et l'argument d'autre part de cohérence territoriale à l'échelle départementale. En effet, les deux villes principales entre Rennes et Saint-Malo sont Combourg et Dol de Bretagne. Dans ce schéma, pour compléter les pôles d'équilibre que représentent Rennes, Saint-Malo ou Fougères, par exemple, le conseil général a souhaité instituer des pôles structurants. C'est Combourg qui tient ce rôle au détriment de Dol, grâce notamment à sa meilleure proximité à la 4 voies reliant les deux principales villes du département. Johan Theuret y voit là une opportunité pour la communauté de communes : « Comme il y a une volonté de faire de Combourg un pôle important, ça va se ressentir sur le territoire et l'irriguer ».

Le poids de la communauté de communes prend également selon son vice-président une envergure extracommunautaire : « Le fait de se retrouver pour discuter avec le pays de Saint-Malo montre que la communauté existe bien en tant que telle. C'est un peu tôt pour en tirer un bilan mais c'est quelque chose qui est en train de s'affirmer ». Il est certain que ce poids serait moindre au sein du pays de Rennes.

D'autre part, nous n'ignorons pas que le découpage administratif de la France à moyen terme peut subir de nouveaux changements. L'échelon

départemental semblerait susciter des interrogations. Qui plus est, la question d'élections au suffrage universel pour les communautés de communes est à l'ordre du jour. Cela montre naturellement bien que le futur administratif français passera par l'intercommunalité. Certaines de ces communautés de communes souffrent cependant d'un manque de visibilité dû à leur faible nombre de communes ou surtout de leur faible population. Un projet de développement territorial peut difficilement voir le jour. Une phase de regroupement intercommunautaire n'est pas à exclure dans le futur. André Lefeuvre estime que « nous sommes dans un seuil de dimensionnement intéressant. Nous avons véritablement des moyens ». Entre d'autres termes, la CCBR ne subira pas de modifications.

Y a-t-il des raisons de croire qu'une identité culturelle peut un jour exister ? A l'échelle de l'histoire, force est de constater que le phénomène intercommunal est récent. Il n'est donc pas rare de voir qu'un sentiment d'appartenance à une communauté de communes est faible. Les habitants de Tinténiac se verront volontiers plus facilement appartenir à la Bretagne Romantique et les habitants de Combours à un « Pays de Combours » par exemple. Le nom de « Bretagne Romantique » a été choisi en référence aux années passées par François-René de Chateaubriand à Combours. Le nom a donc une forte connotation culturelle. Cette appellation a ses critiques telles qu' « il n'y a jamais eu de mouvement romantique de population à Combours », mais certains y trouvent là un point de départ pour un début d'identité territoriale. Ainsi Johan Theuret affirme que « les habitants de Tinténiac vont minimiser Combours chez eux, mais hors de la Bretagne, ils parleront de Combours : le nom, l'histoire littéraire, politique, ... La communauté peut s'appuyer sur ça pour créer un sentiment d'appartenance ».

2. Ses principales caractéristiques

a. Etude politique, géographique et démographique

Géographiquement, la CCBR se situe au nord-ouest du département, au sud de la communauté d'agglomération de Saint-Malo. Elle est frontalière du département des Côtes d'Armor, à l'ouest de l'intercommunalité et se situe donc à proximité de la ville de Dinan, pôle d'équilibre des Côtes d'Armor. La commune

la plus au sud, Hédé, se trouve à 25 km de Rennes, alors que la commune la plus au nord, Tressé, se trouve beaucoup plus proche de Saint-Malo. La grande ville d'attraction est donc, selon les communes, différente.

Son siège se situe à la Chapelle aux Filtzméens, commune centrale du territoire. Le conseil communautaire est composé de 67 membres, ce qui peut tout de même paraître (très) important.

La CCBR se distingue pour plusieurs raisons. C'est d'abord la communauté de communes du département qui a le plus grand nombre de communes avec pas moins de 24 issues des cantons de Tinténiac, Combourg et Hédé. C'est aussi la communauté de communes qui a le plus grand nombre d'habitants : ils sont aujourd'hui 30 000, chiffre en constante évolution. Ils étaient en effet 24 000 à habiter le territoire à sa naissance il y a 12 ans. Ces comparaisons s'entendent entre communautés de communes et ne comprennent pas les communautés d'agglomérations du département. La gestion de ces nouveaux arrivants est d'ailleurs un de ces enjeux de la communauté en termes d'intégration par l'offre de services adaptés car c'est une population demandeuse (transports, services culturels, vie sociale, etc).

Il y a peu de grandes entreprises sur le territoire de la communauté. Ainsi, seulement 6 de ces entreprises comptent plus de 50 salariés. Néanmoins, l'une d'entre elles est la société Sanden¹⁶, nous l'avons précédemment évoquée, ce qui au final procure une TPU conséquente à la communauté. Nous pouvons estimer par ailleurs que cette entreprise procure au territoire de nombreux emplois indirects : commerces et services notamment. Le territoire est en fait marqué par une prédominance de la petite entreprise : on peut compter plus de 800 entreprises dans le secteur privé.

b. Statuts et compétences

La communauté s'est dotée de 8 compétences :

- aménagement de l'espace ;

¹⁶ L'entreprise Sanden Manufacturing Europe est une entreprise japonaise qui fabrique des compresseurs de climatisation pour l'automobile. Elle emploie actuellement 900 personnes.

- développement économique ;
- voirie ;
- logement- habitat ;
- équipements sportifs, culturels et éducatifs ;
- environnement ;
- action sociale ;
- transports.

Intéressons nous à la compétence « équipements sportifs, culturels et éducatifs ». Que signifie-t-elle ? Si on se réfère aux statuts, elle intègre « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs, culturels et éducatifs et des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »¹⁷. Il faut donc que ces équipements soient d'intérêt communautaire. Voici comment la communauté définit cet intérêt communautaire, notamment pour les équipements à vocation culturelle : « Les équipements culturels et éducatifs nouveaux à vocation unique sont spécialisés dans une seule discipline structurante et rayonnent sur le territoire communautaire. Sont exclues les salles polyvalentes ». La compétence des équipements culturels n'a donc rien en commun avec une compétence qui serait propre à l'action culturelle. Ce n'est donc à proprement pas ce qu'on pourra appeler une « compétence culturelle ». Néanmoins ceci n'empêche pas de mener des actions dans ce domaine par d'autres biais, comme nous le verrons plus tard.

c. Un territoire économiquement viable

Le tissu des entreprises sur le plan local assure à la communauté une TPU capable de subvenir aux projets d'intérêt communautaire et de mener une politique efficace de développement territorial.

En outre, si le territoire communautaire est un territoire de vie, il est aussi un territoire de travail et de commerce comme aiment à le rappeler les élus. Ainsi,

¹⁷ Statuts communautaires

André Lefeuvre se targue d'« un taux d'emploi sur le territoire assez élevé, les gens trouvent un emploi sur place, même si certains partent aussi travailler à Rennes ou Saint-Malo ». De même, il est important pour ces élus d'offrir des commerces sur le territoire. Preuve en est le projet de zone commerciale de « Moulin Madame » de Combourg qui est un projet communautaire et de grande envergure.

3. Un territoire riche en culture

a. Hédé, fer de lance

« Il n'y a pas de politique culturelle dans les communes, mis à part un peu Hédé. Une politique culturelle, c'est fédérer les acteurs, leur donner des orientations définies avec eux ». Johan Theuret résume bien la situation : Hédé est la seule commune du territoire où les élus rencontrent les acteurs culturels. Il faut dire que la commune a une histoire culturelle riche avec sur place un théâtre géré par la compagnie Echo Théâtre depuis de nombreuses années. Cette compagnie organise le « Festival de Poche » depuis 13 ans sur la commune. Cette manifestation est le principal événement culturel du territoire. Il y avait auparavant un autre festival, le « Festival de Hédé ». Il aurait réuni, selon les locaux, 50 000 personnes dans les années 1978-80.

En outre, le site renommé des « Onze écluses » se trouve sur la commune et est un site patrimonial riche en histoire.

Echo Théâtre

L'Echo Théâtre (ex Compagnie de l'Echo) est une association de loi 1901 installée à Hédé au Théâtre de Poche depuis décembre 1992. Elle succède à la Compagnie de l'Embarcadère (1989-1992) et au ballet-théâtre Libault-Estier, fondateur du lieu en 1974. C'est une compagnie qui emploie deux salariés (plus un salarié agent d'entretien) permanents et qui a naturellement recours aux intermittents artistes et techniciens pour la mise en œuvre du projet culturel (90 en 2006).

Dans le cadre de son projet, l'association Echo Théâtre a pour objectif de :

- proposer au public et développer une saison théâtrale régulière au Théâtre de Poche de Hédé ;
- proposer et développer sur la commune de Hédé chaque week-end autour du 15 août un festival dédié aux écritures contemporaines : le « Festival de Poche » ;
- proposer et développer des ateliers de pratique théâtrale, tout au long de l'année, auprès d'amateurs (enfants, adolescents, adultes, de professionnels, de publics spécifiques (adultes handicapés, RMIstes..) sous la forme d'ateliers réguliers, de stages ciblés, d'interventions en milieu scolaire ;
- produire et diffuser des spectacles de théâtre à Hédé et sur les communautés de communes de la Bretagne Romantique (Combourg), du Pays de Bécherel et du Val d'Ille (La Mézière), qui forment le territoire d'implantation de l'association Echo Théâtre ;
- accueillir dans le cadre d'un compagnonnage pluriannuel une compagnie professionnelle et conventionnée, qui participe à ces objectifs.

En quinze années d'existence à Hédé et sur le territoire, l'Echo Théâtre a accueilli, dans le cadre de ses activités, plus de 400 spectacles, mené à leur terme une quarantaine de créations et enregistré une fréquentation globale de quelques 250 000 spectateurs. L'association sort d'un compagnonnage de trois ans entre 2004 et 2006 avec la Compagnie des Lucioles de Rennes et commence cette année, et pour trois ans également (2007-2009) un compagnonnage avec la Compagnie Derezo de Brest.

L'Echo Théâtre bénéficie par convention triennale signée avec la commune de Hédé de la mise à disposition du Théâtre de Poche (120 places) dont elle assure l'entière gestion. Ce théâtre est dédié principalement aux activités de l'association telles qu'exposées, mais accueille aussi des demandes particulières que l'association a pour mission de gérer (spectacles d'écoles, rendez-vous associatifs, productions artistiques diverses...). Elle bénéficie en outre par convention signée avec la CCBR d'une aide à la diffusion sur ce territoire, et depuis 2006 d'une aide spécifique au festival et à l'emploi. Enfin, l'association a obtenu en 2005 et pour

4 ans une aide spécifique du conseil régional de Bretagne pour l'embauche d'un poste permanent en contrat à durée indéterminée qui assure la poursuite et le suivi de ces objectifs.

Le Théâtre de Poche est un lieu très particulier, et unique sur le territoire. C'est en effet un lieu qui a déjà une histoire riche de vie culturelle et artistique.

La Maison du Canal d'Ille et Rance

Le canal d'Ille-et-Rance est un canal français à petit gabarit qui relie les villes de Rennes et de Saint-Malo.

L'idée d'ouvrir une voie de navigation intérieure en Bretagne date du XVIème siècle. Une commission présente au roi Louis XVI, le 31 octobre 1784, une carte générale des projets étudiés qu'elle lui commente. Il décide du tracé à retenir pour le canal devant relier les rivières Vilaine et Rance, pour permettre la navigation entre Rennes et Saint-Malo et de poursuivre par la Vilaine, réalisant ainsi la liaison Manche-Océan. La révolution française ne permit pas le démarrage des travaux, et il fallut attendre le tout début du XIXème siècle pour convaincre le consul Napoléon Bonaparte de l'intérêt de débloquer ce projet. Il est effectué par arrêt consulaire du 21 pluviôse an XI (11 février 1804) suite à de nouvelles menaces de blocus maritime par l'Angleterre. Les travaux s'échelonnèrent entre le printemps 1804 et l'automne 1832, en grande partie ralentis par les dépenses de guerre et les évolutions des rapports diplomatiques entre la France et l'Angleterre.

Gabares et chalands disparus, le canal lui-même n'ouvre plus ses écluses (qui s'ouvrent encore à la main) qu'aux plaisanciers. Aujourd'hui, sa longueur totale est de 84,802 km. Il traverse 28 communes, dont 16 en Ille-et-Vilaine, et 12 dans les Côtes d'Armor. C'est un canal de jonction, dont le bief de partage se trouve tout en haut de l'échelle des « Onze écluses » de Hédé, à une altitude de 65,35 mètres.

Plus de 260 ouvrages d'arts ponctuent ce canal, dont 48 écluses et autant de maisons-éclusières et de nombreux ponts dont plusieurs datant de l'époque de la construction.

C'est sur le superbe site de Hédé qu'a ouvert la « Maison du Canal » en 1996 en lieu et place d'une maison éclésièrre vieille de 2 siècles. Cet établissement

est géré par une association qui reçoit des financements publics du conseil général d'Ille-Et-Vilaine, une petite part du conseil général des Côtes d'Armor (un cinquième de la longueur du canal est en effet dans ce département), et des deux communautés de communes du département d'Ille-Et-Vilaine concernées par le canal : la CCBR, et la communauté voisine du Val d'Ille.

Sa mission est double :

- assurer la mémoire du canal par le biais de son musée permanent, de visites guidées, d'expositions temporaires ;
- assurer une mission d'office de tourisme plus général pour le territoire des deux communautés de communes partenaires de l'établissement ; c'est ainsi que la « Maison du Canal » est un lieu incontournable pour mieux découvrir les territoires du Val d'Ille et de la Bretagne Romantique, « très bien placé pour servir de base pour d'autres visites » selon Guillaume Feudé.

Accessoirement, la « Maison du Canal » est un lieu culturel qui existe en dehors de sa vocation patrimoniale. Ainsi, de nombreuses expositions d'artistes y ont déjà eu lieu ; des soirées contées également. D'autre part, des spectacles ont déjà été organisés en relation avec « Echo Théâtre » afin de mettre le site des « Onze écluses » en valeur. Dans un passé très récent, des lectures y ont été organisées au mois de juin 2007 lors de la résidence d'auteur de Sylvain Levey.

Enfin l'association essaie également de travailler en réseau avec d'autres acteurs du territoire, notamment en ce qui concerne le public des scolaires. En effet, des journées découvertes sont co-organisées avec le « Musée de l'outil » de Tinténiac par exemple. Des actions sont également faites vers les groupes de cyclotouristes, ou personnes du troisième âge.

La population locale, et même au-delà (Rennes, Saint-Malo) est attachée au canal. Ainsi, Guillaume Feudé n'hésite pas à dire que si le château de Combourg ou les ruines du château de Hédé drainent du monde, le site des « Onze écluses » est le lieu de balade favorite de la population, « le lieu à montrer à la famille de passage ».

b. Les autres acteurs culturels

Le territoire comporte de nombreuses ressources culturelles, qui existaient pour certaines bien avant la création de la communauté de communes. Echo Théâtre et la Maison du Canal de Hédé en font partie. Mais nous pouvons trouver des acteurs culturels dans d'autres communes.

Le cinéma associatif de Combourg « Le Chateaubriand »

Dans une histoire récente, le cinéma était en déclin face à la concurrence du jeune complexe de cinéma de La Mézière en périphérie de Rennes, mais à seulement 15 minutes de Combourg. L'association accusait un gros déficit. Ce cinéma n'était aidé ni par la communauté, ni par la ville de Combourg. Une équipe a repris la gestion du cinéma récemment et a tout de suite eu comme objectif de reconstruire un projet neuf, qui passe par une convention triennale avec la communauté notamment. Celle-ci est devenue le principal partenaire du cinéma. « On s'est tournés vers la mairie, qui nous a donné une subvention annuelle de 1 000 euros, sans convention. Ce n'est pas la vision que j'avais du financement » nous rappelle Johan Theuret qui est lui-même secrétaire de la nouvelle association qui gère le cinéma.

Des objectifs ont donc été fixés de façon bilatérale :

- diffusion de la programmation sur tout le territoire ;
- partenariats avec les écoles, le lycée, les maisons de retraite.

Le cinéma se dote également d'une nouvelle politique à destination des publics. Ainsi des conférences et rencontres y sont désormais organisées, et des séances ont vu le jour le mercredi. Le but n'est pas de concurrencer le complexe de La Mézière mais d'essayer d'y être complémentaire. Il y a également un projet de développement avec la création d'une seconde salle plus petite qui aura pour vocation d'accueillir des films d'art et essai, des séances en version originale ou des cycles notamment.

Le Syndicat Intercommunal de Musique

Le SIM, comme bon nombre l'appelle, est un syndicat de musique intercommunautaire créé en 2001. Il regroupe les communautés de communes de

Bretagne Romantique et du Pays de Bécherel. Son siège est à Tinténiac. Il dispense des cours selon le nombre de participants dans des communes du Pays de Bécherel, ainsi qu'à Tinténiac, Combourg et Saint-Pierre de Plesguen. Les musiciens interviennent également dans les écoles du territoire qui en font la demande.

Le SIM s'est donné pour objectif de promouvoir les pratiques collectives en les rendant accessibles au plus grand nombre et en proposant un vaste choix musical :

- ateliers de musiques actuelles ;
- orchestres et ensembles musicaux ;
- chorale.

Il organise en outre, seul ou en partenariat, des animations culturelles sur le territoire, comme des concerts.

Il a connu un succès rapide et en a même parfois souffert comme nous l'a avoué Jean-Pierre Mondy : « Le SIM fonctionne très bien, mais certaines années, le recrutement des élèves est bloqué car ça suppose faire des investissements face à la demande trop importante ».

Les bibliothèques communales

Chaque commune ou presque a sa bibliothèque. Mais toutes ne sont pas gérées de la même façon, ce qui a empêché toute action d'harmonisation de la part de la communauté. « C'est un domaine où on s'aperçoit très vite qu'il y a des limites. Certaines sont gérées par des bénévoles, d'autres par des employés municipaux. Certaines avec des moyens, d'autres sans » nous déclare à nouveau Jean-Pierre Mondy.

Le tissu associatif

Comme partout, les associations sont bien présentes sur le territoire, y compris dans le secteur culturel : la danse traditionnelle est représentée à Combourg et Québriac par exemple, les chorales à Combourg, Tinténiac et Saint Domineuc, ainsi que d'autres associations musicales.

Des associations patrimoniales existent également. L'exemple des « Amis du petit patrimoine » est intéressant. C'est une association qui est née avec le projet de reconstruire une maison sur pilotis à Bazouges sous Hédé. Cette maison a servi de décor à un film dont les acteurs furent Anémone et Jean Reno. La maison reconstruite, l'association poursuit son œuvre en la faisant vivre par diverses actions.

Les compagnies théâtrales

Il y a sur le territoire certaines compagnies professionnelles, comme les compagnies « Machtiern » ou « Vent d'Etoiles », nous en reparlerons plus tard. Certaines sont même conventionnées avec les collectivités territoriales comme le département ou la région. Mais nous ne devons pas négliger non plus le théâtre amateur comme nous le rappelle Johan Theuret : « Les associations de théâtre amateur sont importantes, presque chaque commune en a une ». Nous pouvons citer le TRUC, importante association de Tinténiac.

c. Les principales manifestations de spectacle vivant

Fort de la présence de ces divers acteurs culturels, le territoire communautaire comporte également des manifestations annuelles en terme de spectacle vivant. Nous avons évoqué tout à l'heure le « Festival de Poche » qui a une histoire riche. Nous allons évoquer également le festival des « Etonnants Romantiques » de Combourg. Nous commencerons cependant notre présentation par un cas très intéressant : le festival « Tinté'Art Rue » de Tinténiac.

Le festival « Tinté Art Rue » de Tinténiac

Durant la seconde partie des années 90, la mairie organisait des manifestations sur la durée de l'été (juillet/août) avec un spectacle toutes les semaines, voire toutes les deux semaines. Elle y allouait un budget de 13 000 euros. Devant un succès mitigé, en tous cas considéré comme tel, un

groupe de jeunes gens de la commune a proposé à la mairie de récupérer le budget afin d'essayer de mettre en place un vrai festival annuel. L'objectif était de « proposer des choses que les gens n'ont pas forcément l'habitude de voir entre Rennes et Saint-Malo »¹⁸ avec comme but de ne faire que des spectacles gratuits pour faire venir toutes sortes de populations de la Bretagne Romantique. La mairie a accepté le projet de ce groupe qui s'est constitué en association dès la deuxième année.

L'année 2007 voit la 6^{ème} édition du festival, qui draine un public estimé à 15 000 personnes par la presse locale, et ce sur 3 jours. Il a lieu le dernier week-end de juillet. Artistiquement, l'association est fière de proposer des « spectacles de qualité »¹⁹ mais tout en restant dans une « culture populaire ». Elle avoue, comme le dit son président Rémi Robillard, attirer en grande majorité des gens de la CCBR. Ce rapport au territoire, sans en être un objectif déclaré, reste une réalité puisqu'il constitue la zone de chalandise de la manifestation. Aucune communication n'est en effet faite sur la ville de Rennes par exemple, mais un effort est fait pour arroser la CCBR, ainsi que quelques zones comme Dinan ou Dol de Bretagne par exemple, en fonction des opportunités données par les bénévoles.

Les relations avec les partenaires publics existent puisque comme nous l'avons dit, l'association bénéficie d'une subvention de la mairie qui représente un tiers du budget de l'association. Les relations sont bonnes même si aucune convention n'est signée entre les 2 parties. Le conseil général et la CCBR leur verse une subvention de 2 500 euros, toujours sans aucune convention signée. Si « Tinté Art Rue » bénéficie de très bons rapports avec la mairie de Tinténiac, elle n'a en revanche aucun contact avec les 2 autres collectivités qui les aide. Si elle n'a pas de convention avec elles, elle n'a donc pas d'objectifs à atteindre (quantitatifs ou qualitatifs), ni de « portes ouvertes ». Les membres de l'association y voient là justement une porte fermée à toute évolution des relations possible.

Concernant la CCBR, il n'y a aucune lisibilité culturelle à leurs yeux. Ils n'ont d'ailleurs pas d'interlocuteur particulier : « Ils ne connaissent pas nos

¹⁸ Entretien avec Rémi ROBILLARD, président de l'association « Tinté Art Rue »

¹⁹ L'édition 2007 a réuni des compagnies venant de plusieurs disciplines différentes (Machtiern, Sambadaboom, le TRUC, ...)

besoins, on ne connaît pas leur budget ». L'association a d'ailleurs le sentiment que le CCBR ne manifeste aucun intérêt à leur égard, alors que ses membres sont conscients que le festival est une belle vitrine pour la ville même de Tinténac. « On s'appuie pourtant sur le territoire de la communauté de communes pour faire notre publicité ». Officieusement, ils apprécient néanmoins la présence du président, André Lefeuvre sur le festival.

« Tinté' Art Rue » n'a pas non plus le moindre contact avec les autres acteurs culturels du territoire, ce qui va de pair avec le manque de lisibilité d'une quelconque politique culturelle intercommunale. Pas de relations, pas de moyens mis en commun, ou d'harmonisation éventuelle de calendriers même si les 3 principales manifestations estivales du territoire ne se déroulent pas sur le même week-end.

Le festival « Les étonnants Romantiques » de Combourg

Le festival est organisé par l'association qui gère les activités du centre culturel de Combourg. Il porte un nom qui a une certaine résonance avec le nom de la communauté de communes, même si beaucoup trouvent un parallèle plus important avec le festival « Les étonnants Voyageurs » de Saint-Malo. L'objectif du festival, qui s'appuie consciemment sur l'image de la relation entre Chateaubriand et Combourg, est de « proposer un évènement qui décline une approche contemporaine du romantisme impliquant tous les arts (littérature, peinture, photographie, musiques, arts de la rue, ...) »²⁰.

La communauté de communes n'est qu'un petit partenaire du festival et accorde la même subvention que pour le festival « Tinté' Art Rue ». Il est vrai que ces deux festivals sont fortement liés à leur ville hôte et contribuent à véhiculer ces images communales, et pas forcément intercommunales. L'intérêt de la communauté est là de soutenir l'animation proposée sur le territoire comme nous le rapporte Jean-Pierre Mondy : « C'est de l'animation locale. Cela a un impact sur le commerce. Il y a toujours un bout de budget à boucler, mais ce n'est pas forcément de la politique culturelle ».

4. Combourg, l'ambivalente

²⁰ Site internet du festival <http://etonnantsromantiques.free.fr>

a. Un patrimoine riche

Combourg a la chance sur son territoire communal de compter un patrimoine important. La visite de la ville est très agréable et attire de nombreux touristes, surtout en période estivale. La ville a toujours su garder son caractère ancestral et détient d'ailleurs le label « cité de caractère ».

Les promenades sont mises en avant, et la plus renommée d'entre elles est le « sentier littéraire » sur les bords du « lac Tranquille ».

Son château²¹ construit du XIIIème au XVème siècles a été entièrement restauré au XIXème siècle et se situe sur une butte, au bord du même « lac Tranquille ». Il est classé « monument historique » et son parc également. Chateaubriand y a passé une partie de son enfance à partir de 1773 et laissera une empreinte au château. La ville de Combourg utilise désormais l'image de l'écrivain à travers de multiples actions à but touristique notamment. On peut ainsi lire sur divers documents « Combourg, berceau du romantisme ».

Nous pouvons dénombrer d'autres sites patrimoniaux comme la « Maison de la Lanterne » qui est également classée « monument historique ». Elle donne lieu chaque année à une fête estivale locale, « la Fête de la Lanterne ». En outre, près du « lac Tranquille » se trouve une statue de Chateaubriand du sculpteur Alphonse Terroir. Elle fut inaugurée en 1930.

b. Des relations difficiles avec la CCBR...

Les relations entre Combourg, qui est la ville-centre du territoire intercommunal, et la communauté de communes, ont toujours été difficiles, pour ne pas dire compliquées. C'est la ville la plus importante en population avec 5 500 habitants, devant Tinténiac qui en compte 3 000. Si l'ancienne équipe municipale a beaucoup œuvré pour une grande communauté, les relations ne sont pas les mêmes avec l'équipe actuelle. Des réticences se font sentir. On peut d'ailleurs parler de réticences communes dans un domaine plus général pour en

²¹ Le château de Combourg est une propriété privée.

témoigne Johan Theuret : « Dans toute communauté, il y a toujours une méfiance vis-à-vis de la ville centre ».

Johan Theuret ne parle pas d'opposition. Mais il s'accorde à dire que l'équipe municipale considère que la communauté est là pour « payer » les projets, y compris communaux. André Lefeuvre déplore quant à lui une faible participation de la ville aux travaux communautaires. En effet, « il y a le frein qui émane de Combourg qui préférerait travailler seul ». Au besoin de travailler en communauté, il avance l'argument des évolutions territoriales : « Aujourd'hui, les lieux de vie sont différents, un français fait trente kilomètres par jour. Les loisirs dans un lieu, les lieux de consommation ailleurs... C'est donc archaïque d'avoir une vision communo-communale ».

Monique Robinault, adjointe au maire de Combourg, justifie la position combourgeoise : « Je pense que plus la commune est grande, moins on ressent la nécessité d'aller voir ailleurs, contrairement aux petites communes qui voient plus d'intérêt à la communauté de communes ».

Il n'est pas rare de constater la domination de la ville-centre sur la communauté dont elle fait partie. Elle est ainsi très souvent le lieu du siège de l'EPCI, et sa présidence assurée par le maire de cette ville-centre. Ce n'est pas le cas en Bretagne Romantique. Ces données témoignent de la réticence des petites communes à l'égard de Combourg. En effet, un président combourgeois, ainsi qu'un siège combourgeois renforceraient le poids de la ville dans la Bretagne Romantique, ce dont les communes en majorité n'ont pas voulu. Le choix du siège s'est donc avéré totalement politique. Selon Maurice Caumière, membre de la FNCC²², l'intérêt des villes-centre n'est de toute façon pas de s'approprier les ressources intercommunales : « Attention à ce que les communes chef-lieu ne s'emparent pas trop fortement et pour leur seul bénéfice de l'ensemble des moyens que la communauté de communes a tout à coup dégagés parce que leur intérêt de toute façon à terme ne va pas dans ce sens là »²³.

André Lefeuvre tient tout de même à nuancer la volonté politique de minimiser Combourg en affirmant que « notre volonté était au départ que ce ne

²² Fédération nationale des communautés de communes

²³ Colloque « Développement culturel, enjeu artistique et développement de territoire » - Dijon, 2006

soit pas à Hédé, Combourg ou Tinténiac ». Certains ont du mal à comprendre pourquoi le siège est dans une commune rurale au détriment de Combourg qui bénéficie de plus de visibilité. Ainsi, Brigitte Fontaine par exemple, y voit là une raison d'une difficulté d'appropriation de la communauté par la population.

Peut être est ce la source des difficultés, les élus de la ville et les principaux de la communauté sont de bords politiques différents. Jean-Pierre Mondy de son côté préfère être optimiste et s'accorde à dire que « dix ou douze ans, ce n'est finalement rien. Il y a aura d'autres étapes. Dans vingt ans, où en serons nous ? ».

c. ...Malgré des apports indéniables

Nous venons de le voir, la communauté de communes a du mal à entretenir des relations avec Combourg. La ville a pu cependant profiter de projets intercommunaux. Sur le plan économique, Johan Theuret affirme que « s'il n'y avait pas de communauté, le canton de Combourg aurait sombré depuis un moment. Le canton de Tinténiac aurait pu avoir sa propre communauté avec Sanden. Le canton de Combourg, excentré de la 4 voies, n'avait rien ». André Lefeuvre le rapporte d'une autre manière : « La commune de Combourg depuis dix ans n'a pas augmenté l'assiette fiscale de la taxe professionnelle. Ils ont donc faibli sur le plan économique. Les investissements faits avec la communauté de communes n'auraient pas pu être faits par la ville seule ».

Quels sont ces investissements faits dont parle le président de la communauté ? Nous prendrons l'exemple de deux grands projets. Le premier est celui du complexe sportif intercommunal, près du lycée Chateaubriand. Ce complexe sert en premier lieu aux activités sportives du lycée qui accueille les étudiants du territoire communautaire, mais est tout de même une belle vitrine pour la ville. D'autre part, il y a la grande zone commerciale en cours d'achèvement de « Moulin Madame ». Cette zone financée en grande partie par la communauté est destinée à devenir le pôle commercial intercommunal. Tinténiac de par sa proximité à la 4 voies aurait pu être choisie également, mais c'est Combourg qui a été choisie dans un schéma de cohérence territoriale.

Johan Theuret résume ainsi la situation de Combourg au sein de la Bretagne Romantique : « Le canton de Combourg n'a absolument rien à perdre dans cette communauté ».

Deuxième Partie / Une prise en compte de la culture en Bretagne Romantique

Nous venons de le voir, le territoire de la CCBR possède un certain nombre de ressources culturelles en termes d'équipements et d'acteurs ou d'opérateurs. Nous allons maintenant étudier la prise en compte de la culture par la communauté. Nous pourrions ainsi dégager les points positifs des actions entreprises, mais nous constaterons également qu'il y a quelques obstacles qui peuvent entraver la mise en œuvre d'actions culturelles. Enfin, nous étudierons le cas précis d'un projet d'envergure intercommunale : le projet de centre culturel à Combourg.

1. Une volonté politique favorable

a. La culture parmi les attributions du chargé de mission « vie associative »

Même si la communauté de communes a mis du temps à se structurer culturellement selon Brigitte Fontaine, une technicienne est en poste depuis 1998 pour gérer les actions qui concernent tous les acteurs de cette « vie associative » : Cécile Noret. Une grande partie de son travail concerne donc les actions culturelles : fédérer, initier les actions et surtout assurer un suivi de ces acteurs au nom de la communauté de communes. Echo Théâtre a été le premier interlocuteur. « On a bien défriché le terrain et on a réussi à éduquer un peu les techniciens et élus à la culture. Maintenant, c'est plus facile de travailler ensemble, ils connaissent relativement bien le sujet »²⁴.

Le poste n'est donc pas dédié entièrement à la culture, mais il y a une prise en compte certaine sur ce temps de travail. Peu à peu, la communauté de communes a pris la dimension du travail qui pouvait être fait.

²⁴ Brigitte Fontaine, entretien du 19 septembre 2007

b. Des commandes et des évènements initiés par la communauté

La communauté de communes a dans un passé récent pris en main l'organisation de deux importantes manifestations destinées à renforcer son poids auprès des habitants du territoire : le bicentenaire du canal en 2004 et le dixième anniversaire de la communauté en 2006. Ces manifestations ont été en outre l'occasion de réunir toutes les bonnes volontés et toutes les personnes du territoire concernées par la culture, comme en atteste Monique Robinault²⁵ : « Il y a eu des évènements marquants à l'échelle de la communauté. La communauté de communes a fait en sorte que tous soient regroupés pour œuvrer ensemble, même si ça n'a été que ponctuel ».

Quand on interroge les élus sur les raisons de ces manifestations, la réponse est claire : « L'objectif de ces commandes ponctuelles est de s'approprier le territoire dans sa dimension historique, avec les artistes qui s'y trouvent. On a une richesse tout de même parmi les acteurs »²⁶. La recherche d'un début d'identité territoriale passe par une connaissance de ce territoire. « Ça va peut être permettre de faire émerger des éléments plus forts dans la définition d'une politique culturelle communautaire. [...] On appréhende le territoire »²⁷. L'exemple de l'opération « Lamennais » organisée également par la communauté allait dans ce sens. Jean-Pierre Mondy nous a rapporté que le but était de mêler différents aspects du patrimoine culturel local.

Revenons sur le cas du dixième anniversaire de la communauté. La direction artistique de cette manifestation a été donnée en partie à la Compagnie Machtiern. La compagnie elle-même s'est associée à d'autres artistes pour mettre en œuvre le programme. L'idée était bel et bien dans ce cas de mettre en avant les richesses artistiques de la Bretagne Romantique.

c. Des aides accordées aux acteurs culturels

Nous l'avons vu précédemment à travers le recensement non exhaustif des acteurs culturels de la communauté, elle participe à leur vie sous forme de

²⁵ Adjointe au maire de Combourg, en charge de la vie culturelle et de l'animation.

²⁶ André LEFEUVRE, entretien du 20 août 2007

²⁷ Idem

subventions. « Je crois d'ailleurs qu'à partir du moment où on a des structures culturelles sur le territoire qui existent, le rôle de la communauté est de les faire vivre »²⁸.

Ainsi nous pouvons, en reprenant les exemples déjà vus, cerner deux grands types d'aides financières : les aides ponctuelles réservées aux manifestations et les aides structurelles, qui doivent aider une structure sur du moyen terme.

Les exemples des festivals d'été « Tinté'Art Rue » et « Les Etonnants Romantiques » bénéficient de subventions ponctuelles minimales. Les aides structurelles concernent donc les établissements dits « structurants » de la Bretagne Romantique : le Théâtre de Poche par le biais de l'association Echo Théâtre, le cinéma associatif de Combourg et la Maison du Canal. Concernant ces deux derniers, André Lefeuvre nous rappelle avec modestie que « la communauté a même sauvé financièrement ces établissements ». Ces aides font généralement l'objet d'un conventionnement de trois ans.

Nous pouvons enfin évoquer le cas particulier du SIM²⁹ qui bénéficie également d'une aide, puisque le rôle de la communauté vis-à-vis du syndicat est directement inscrit dans les statuts communautaires.

d. Un projet intercommunal d'envergure culturelle et artistique : les « Pratos »

Un autre projet fait l'objet d'une aide importante de la communauté, à la différence notable qu'il est né d'un travail mutuel entre les acteurs culturels et la Bretagne Romantique : le projet du collectif « Les Pratos », à Saint Thual, une petite commune en bordure du territoire. Ce collectif est en fait un regroupement de compagnies déjà présentes dans la communauté :

- la Compagnie Machtiern (Saint Thual) ;
- la Compagnie Vent d'Etoiles (Québriac) ;
- la Compagnie Lettres (Longaulnay) ;

²⁸ Jean-Pierre MONDY, Entretien du 20 août 2007

²⁹ Syndicat Intercommunal de Musique.

- la Compagnie du Moulin (Combours) ;
- l'association « Jeunes et Moches » ;
- l'association La Régie Roulotte.

Ce collectif s'auto-définit comme « une coopérative artistique citoyenne ». Il est né de la rencontre de tous ces artistes lors du dixième anniversaire de la communauté que nous avons évoqué précédemment. Le projet tourne autour d'une réflexion collective d'action culturelle et d'occupation de ce lieu à plusieurs. C'est la Compagnie Machtiern qui l'occupait seule auparavant et réfléchissait à une autre démarche. La réflexion a démarré en juin 2006 autour de premiers besoins en administration notamment. L'objectif est de « s'inscrire sur le territoire avec des actions culturelles ; ils le faisaient déjà tous mais ça permet de donner plus d'ampleur »³⁰. Cécile Noret, chargée de mission à la vie associative de la communauté explique également ce regroupement : « Ce sont des compagnies qui en avaient marre de galérer toutes seules ».

Comment est alors née la collaboration financière avec la communauté ? Le collectif a tout de suite soumis l'idée du projet aux élus qui ont vite été intéressés. « On a constaté qu'il y avait sur le territoire un certain nombre d'artistes, qu'il y avait un potentiel. On a réfléchi au sein de la commission animation. Connaissant leur travail, ils nous ont fait une proposition de l'implantation de six compagnies à Saint Thual. Ça nous a paru intéressant, car c'est un essai de mutualisation de plusieurs compagnies en milieu rural, chose qui existe peu, de même que le Théâtre de Poche dans une ville comme Hédé »³¹.

Des objectifs concrets ont été définis de façon bilatérale :

- création d'un lieu culturel vivant ;
- ouvrir ce lieu au public au travers de rendez-vous et d'actions culturelles ;
- devenir un outil de création et d'action culturelle communautaire.

³⁰ Anne LALAIRE, coordinatrice du collectif « Les Pratos », entretien du 17 septembre 2007

³¹ Jean-Pierre MONDY, entretien du 20 août 2007

La participation financière de la communauté s'organise en un conventionnement sur trois ans et doit être allouée à un investissement en matériel, aux actions culturelles, y compris les scolaires, ainsi qu'au fonctionnement du collectif. Une coordinatrice a d'ailleurs été recrutée pour mener à bien ces actions culturelles qui visent concrètement la population du territoire de la Bretagne Romantique.

Quand on analyse plus clairement le document interne de la communauté à propos de ce projet, on s'aperçoit qu'elle ne semble pas vouloir en rester là. Ainsi, le projet est l'occasion d'une « expérience d'un lieu culturel vivant ouvert à la population qui alimentera la réflexion sur le futur lieu culturel du territoire avant de s'engager dans des investissements et des coûts de fonctionnement conséquents non maîtrisés aujourd'hui »³². Nous aurons l'occasion de revenir sur ce que le document appelle le « futur lieu culturel du territoire ».

Lorsque l'on interroge le collectif sur sa relation au territoire, il y a une volonté clairement exprimée de travailler avec les autres acteurs culturels et la population. Quasiment tous les artistes vivaient d'ailleurs auparavant en Bretagne Romantique. « On a une volonté très forte d'aller vers les gens d'ici, et pas spécialement le public averti. Par exemple le “ loto ” est ici très fort... Il faut aller vers les préoccupations quotidiennes des gens pour les toucher »³³. Concernant les autres acteurs culturels, Anne Lalaire a tout de suite pris l'exemple du Théâtre de Poche avec lequel « on doit travailler en partenariat et en complémentarité. Nous sommes très ouverts à tout ça, on n'a pas envie de faire notre petit truc entre nous ».

Il faut noter que le projet est également aidé par les communes dans le cadre de la diffusion culturelle sur le territoire, du conseil général au titre du contrat territoire, comme nous l'avons vu précédemment, du conseil régional en équipement et en fonctionnement, ainsi que de la DRAC³⁴ avec une aide au projet et au fonctionnement.

³² Fiche projet « Les Pratos », document de la communauté de communes de Bretagne Romantique

³³ Anne LALAIRE, entretien du 17 septembre 2007

³⁴ Direction régionale des affaires culturelles

e. L'intégration de la culture au contrat de territoire

La décentralisation a pour effet (apparemment paradoxal) d'intensifier les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales. La contractualisation est en effet un moyen pour celles-ci de réaliser des projets qu'elles seraient incapables de mener seule sur le plan financier, mais aussi technique. On distingue plusieurs contrats à des échelons différents de territoire : contrat de plan état-région, contrats de pays, contrats de ville, contrats de territoire, ... Dans le cas qui nous intéresse ici, un contrat est souvent passé entre le département (conseil général) et une communauté de communes : c'est un « contrat de territoire ».

Concrètement, les élus des communautés de communes partagent avec la population un projet de territoire. Ils doivent définir ensemble leur vision de territoire à échéance de dix ans et réfléchir aux objectifs à atteindre. Les buts sont simples : perspective de croissance, confort et qualité de vie de la population.

Le contrat de territoire lie le conseil général et une communauté de communes pour quatre ans. Une enveloppe financière est accordée à ces EPCI, les plus défavorisés recevant le plus : « Les contrats de territoire représentent un changement profond dans la relation entre le conseil général et les territoires. Ils reposent sur une volonté commune de solidarité, de partage de la croissance, d'égalité des chances »³⁵.

Dans le département d'Ille-Et-Vilaine, des contrats de territoire sont signés depuis le début de l'année 2007. La Bretagne Romantique a été est l'une des premières communautés de communes à le signer, au mois de mars. La somme allouée par le conseil général est de 5,2 millions d'euros, ce qui correspond à un ratio de 187 euros par habitant de la CCBR. 85 % de la somme va être consacrée à l'investissement : 38 % pour des équipements sportifs, 16 % pour le développement culturel, 12 % pour l'économie, 10 % pour l'environnement.

De nombreuses actions ont été inscrites à ce contrat par la CCBR. Ces actions ont été avalisées par le conseil général. Ainsi, le financement intercommunal concernant le collectif des « Pratos » y est inscrit. De même, une aide à destination d'Echo Théâtre est également inscrite par le biais d'une aide à l'emploi, ce qui a permis l'embauche d'une personne à mi-temps pour l'action

³⁵ Jean-Louis TOURENNE, in Johan THEURET (dir.), *op. cit.*, p.10

culturelle. Le projet de centre culturel de Combourg dont nous allons parler dans ce mémoire fait également l'objet d'une inscription au contrat. Cette liste d'exemples d'actions dans le domaine culturel n'est pas exhaustive mais tend à montrer que la culture est loin d'être exempte du contrat passé entre la Bretagne Romantique et le conseil général d'Ille-et-Vilaine.

2. Les freins au développement culturel

a. Pas de compétence action culturelle : pas de véritable politique culturelle

Nous l'avons souligné, les actions culturelles menées par la communauté de communes sont faites au travers de la vie associative, la communauté n'ayant pas pris la compétence « action culturelle ». Cette non-compétence empêche toute action structurée dans le domaine, comme le confirme Jean-Pierre Mondy : « Nous n'avons pas de compétence culturelle, donc on en est réduits à des choses ponctuelles : soit on suscite comme le dixième anniversaire, ou bien ce sont les artistes eux-mêmes qui viennent nous voir en nous soumettant une idée. Aujourd'hui, on ne peut fonctionner que sur ces deux registres ».

Johan Theuret apporte sa contribution à la manière dont il voit une politique culturelle : « Une politique culturelle intercommunale, c'est fédérer les acteurs, leurs donner des orientations définies avec eux. C'est partager, comme on partage la taxe intercommunale ». Même si il n'y a pas de stratégie globale culturelle à l'échelle du territoire, on peut néanmoins souligner le fait que des orientations définies avec des acteurs existent, notamment avec le cinéma « Le Chateaubriand » ou le collectif « Les Pratos ». En fait, Anne Lalaire pense même que « la communauté était en attente de quelque chose ; on a le sentiment qu'ils veulent développer une compétence culturelle ».

S'il n'y a pas officiellement de compétence et de politique culturelle, il n'y a donc pas non plus de technicien dédié entièrement à la culture. Sans parler de compétences, Brigitte Fontaine, par exemple, déplore que « Cécile Noret doit entretenir des relations avec toutes les associations, ça va des anciens combattants à nous. C'est normal que dans ce cas, on doit toujours vendre nos idées, nos projets, tout expliquer à nouveau ». Elle poursuit en affirmant que le frein

principal au rôle que peut jouer la communauté de communes est « qu'il n'y ait pas de poste dédié. C'est quand même un handicap. On est la seule structure pro, donc on aimerait avoir des gens compétents en face de nous, même si Cécile a beaucoup progressé dans notre sens ». Matthieu Beuvin³⁶ confirme que sans chargé de mission à la culture, rien de constructif n'est possible : « Toutes les actions ne peuvent se faire que s'il y a des techniciens sur place, parce qu'ils sont des relais entre les élus, les artistes, la population. Ce sont des gens qui n'ont pas forcément l'habitude de se parler, on est donc là pour harmoniser toutes ces actions ». Il rend d'ailleurs hommage au département de la Somme (80) qui a demandé aux intercommunalités d'embaucher des chargés de mission compétents en matière culturelle.

b. La réticence de quelques communes

On a évoqué les relations difficiles qu'entretiennent la communauté et la ville de Combourg. Mais les élus déplorent tout de même le manque de coopération de certaines communes en matière culturelle. Ainsi « sur la notion de politique culturelle, on a bien travaillé la question mais je ne suis pas persuadé qu'on peut aller plus loin. Il y a des communes qui ne voient pas pourquoi, à partir du moment où elles ont une bibliothèque, elles organisent quelques spectacles, la communauté interviendrait ». Jean-Pierre Mondy va même plus loin en parlant de façon plus générale, et sans parler plus précisément de culture : « Tous les élus communautaires n'ont pas forcément la même vision de la communauté que nous. Pour certains, elle est une entrave, une gêne, ça crée naturellement des freins ».

Il met en fait ici le doigt sur un problème récurrent en matière de coopération culturelle intercommunale : la relation entre les communes et les structures intercommunales, surtout en matière culturelle. Nous y reviendrons plus tard. La culture est pour les élus communaux une « chasse gardée » car elle est importante pour l'image d'une ville, qui plus est en période électorale ! Les temps de gestion sont probablement plus à la rigueur qu'il y a quelques années, voire quelques décennies, mais c'est un paramètre dont nous devons tenir inévitablement compte.

³⁶ Matthieu BEUVIN est chargé de mission culture, spectacle vivant dans la communauté de communes Bocage Hallue (80). Entretien du 24 septembre 2007

D'autre part, et au delà de la question de l'image, la culture est un vecteur pour les communes d'une certaine identité propre. Qui peut reprocher aux éventuelles communes concernées de ne pas vouloir céder sur ce terrain culturel vis-à-vis de la structure intercommunale ? Même si Jean-Pierre Mondy ne citait aucune commune en particulier, dans le cas qui nous concerne, nous ne pouvons éviter de penser au cas de la ville de Hédé qui jouit d'une forte identité culturelle grâce à son théâtre et à l'histoire ancienne de son festival.

La culture ne s'approprie pas facilement. Les actions intercommunales visent des domaines aussi divers que le transport, l'environnement, et donc la culture. Le ramassage des déchets par exemple ne sera jamais un vecteur d'identité pour un territoire. La culture, elle, touche l'intime des gens. C'est un élément de la structuration de la pensée. C'est quelque chose qui ne se partage pas facilement.

c. L'inévitable obstacle financier

L'exemple du SIM est caractéristique, mais également pathologique. Le non-développement de l'école qui fait pourtant l'objet d'une forte demande est dû à « un vrai frein financier » comme le déplore Jean-Pierre Mondy. La culture est effectivement très souvent le parent pauvre des budgets intercommunaux face aux autres domaines de compétences. L'exemple de Combourg est d'ailleurs ici flagrant comme en témoigne Monique Robinault : « La culture fait partie de la vie, même si pour la municipalité actuelle, ce n'est pas la priorité, c'est évident ». Elle n'est pas une priorité et c'est le premier point de ce frein financier pour mener à bien une véritable politique culturelle d'envergure.

Le second point touche à la représentation que se font certains élus de la culture, et le constat est d'autant plus fort en dehors des grandes agglomérations. « On a des élus sur toutes les communes qui disent que la culture est chère, s'adresse à peu de gens et ne sert à rien en campagne »³⁷.

³⁷ Jérémia BLANCHARD, entretien du 19 septembre 2007

d. La proximité de Rennes

En Bretagne Romantique, nous ne sommes pas loin de la métropole rennaise et cela peut avoir son importance. Rennes est, en effet, une ville réputée dynamique dans le domaine culturel et la présence de plusieurs dizaines de milliers d'étudiants chaque année n'y est sans doute pas étrangère. Les salles de spectacles (théâtre, musiques actuelles, danse, opéra, ...) sont nombreuses et des festivals sont organisés dans toutes les disciplines artistiques. Ainsi pour Johan Theuret, la proximité de cette métropole culturelle, nous pouvons l'appeler comme ça, est le frein principal à la volonté de mettre en place une politique culturelle dans les intercommunalités proches de Rennes. C'est un argument que l'on retrouve un peu partout, comme dans la région de Brest par exemple : « Les élus des petites communes ne voient l'intérêt de développer la culture. Ils estiment que la culture, il y en a suffisamment à Brest, donc pourquoi aller s'embêter avec ça ? »³⁸.

Johan Theuret tient tout de même à tempérer ce point de vue. Rares selon lui sont les gens de ces zones géographiques qui vont au théâtre dans la grande ville. « Ca dépend donc de la volonté des élus, des acteurs culturels. Il y a effectivement moyen de faire quelque chose : beaucoup d'acteurs, d'artistes, de lieux, un patrimoine riche ».

e. L'irrationalité de la culture

« Je ne sais pas si utile et culturel vont ensemble ? »³⁹. Beaucoup d'élus ne perçoivent effectivement pas l'utilité de la culture sur leur territoire. Le problème est que les retombées d'une politique culturelle sont difficiles à évaluer. « C'est plus compliqué de travailler dans une politique culturelle qu'économique. On sait par exemple ce qu'il faut faire pour faire venir une entreprise. Dans le culturel, on fait appel plus à l'irrationnel. D'ailleurs, en Bretagne, on est assez doués pour ça »⁴⁰. Effectivement, hormis essayer de savoir combien de personnes sont venues à une manifestation de spectacle vivant, ou sont venues visiter un site patrimonial,

³⁸ In « *Le développement des centres culturels : une véritable volonté culturelle ? L'exemple du Pays de Brest* », mémoire de DESS de Pascale GROUX, 2003

³⁹ Jean-Pierre MONDY, entretien du 20 août 2007

⁴⁰ Idem

on ne peut pas quantifier les effets d'une action culturelle, surtout si elle a des visées en relation avec le lien social.

3. La question du centre culturel de Combourg

Nous revenons maintenant sur le terme de « lieu culturel du territoire » que nous avons évoqué. Il concerne le projet de centre culturel à Combourg qui est inscrit au contrat de territoire. Ce projet pose de nombreuses questions chez les élus eux-mêmes, qui souhaitent impliquer les acteurs culturels comme en témoigne Brigitte Fontaine. « Il y a eu une réunion réunissant tous les acteurs associatifs. Il y avait nous, la Compagnie Machtiern, les ” Etonnants Romantiques“, et des acteurs bénévoles, mais c'est tout ».

Nous avons surtout pu constater que le projet est mal défini, voire pas défini du tout comme en témoignent les versions différentes selon les interlocuteurs que nous avons rencontrés.

a. La vision combourgeoise du centre culturel

Cette vision est importante car le projet en lui-même est sur la ville de Combourg. La situation est assez compliquée, le projet semble en effet flou chez les élus eux-mêmes. Ainsi, selon Monique Robinault, la ville a bel et bien un projet de lieu culturel, mais qui correspond plus à une nouvelle bibliothèque (la bibliothèque actuelle semble trop exigüe pour une ville de cette taille) doublée d'un lieu pour les associations et éventuellement une salle adaptée à des présentations artistiques de petite forme, ou à des expositions. Mais celle-ci serait loin d'une vraie salle de spectacles.

Johan Theuret, lui, ne va pas du tout dans ce sens. « La vision de Combourg et de son maire est celle d'une grande salle de spectacles. Dans le cadre du contrat de territoire, il faut un projet de territoire. La communauté a retenu la création d'un centre culturel intercommunal à Combourg. Il se trouve que Combourg en avait aussi envie ». Son témoignage rejoint ici celui de l'adjointe au maire de Combourg : il y a bel et bien un projet de part et d'autre, mais ils ont peut être fait l'objet d'une redéfinition.

Le projet combourgeois serait en fait devenu principalement celui d'une salle de spectacles. Nous tombons ici dans le cas récurrent des centres culturels communaux que l'on peut qualifier de « vitrine ». La notion de « bâtiment » a en effet de l'importance aux yeux des élus en général, en comparaison à l'action culturelle. Il sert à montrer le pouvoir par son architecture. C'est un réflexe de distinction, selon la théorie bourdieusienne⁴¹. En effet, Johan Theuret pense que « la vision intercommunale n'est pas de créer une salle de spectacles avec trois têtes d'affiche par an, contrairement à celle de Combourg ».

La question qui ternit les relations entre Combourg et la communauté de communes à travers ce projet est celle de la maîtrise d'ouvrage. La ville-centre souhaite une maîtrise d'ouvrage intercommunale, mais une gestion communale. La question de l'opportunité d'un financement intercommunal prend bien évidemment ici tout son sens. « On essaie de tirer du financement, ce qui vient de l'équipe actuelle plus que de la commune »⁴². On peut effectivement se poser la question de l'intérêt des communes de la Bretagne Romantique de participer au financement d'un équipement communal. Monique Robinault préfère laisser le flou quant à la position de la ville : « Qui gèrera ? Nous verrons ça plus tard. [...] La question s'est posée quand on a parlé de ce projet. Au départ, c'est plus communal. La communauté en sera obligatoirement partenaire, mais dans le fonctionnement, nous verrons ».

b. La vision communautaire

Le projet est celui d'un centre culturel intercommunal. La vision de la communauté est bien entendu d'avoir la maîtrise d'ouvrage, mais surtout d'avoir la gestion de ce lieu, même si « c'est un projet tellement lourd qu'elle ne va pas le traiter maintenant à cause des élections proches »⁴³. Jean-Pierre Mondy le reconnaît, le projet n'est pas encore mûr : « On est dans les cartons. Il y a encore beaucoup de travail et réflexions à mener avant le premier coup de pioche ».

⁴¹ Voir « *La Distinction* », ouvrage du philosophe Pierre Bourdieu

⁴² Johan THEURET, entretien du 21 août 2007

⁴³ Idem

L'objet de ce centre culturel serait il également de faire une salle pour têtes d'affiche ? André Lefeuvre assure que non. « On souhaite un lieu où la Bretagne Romantique puisse s'exprimer ».

c. Une expérience pourtant positive avec le complexe sportif

Le complexe sportif intercommunal de Combourg est une expérience qui connaît un succès certain. « Un centre culturel, c'est essayer de faire ce qui a été fait pour le complexe sportif intercommunal : fédérer les acteurs locaux, les faire travailler ensemble »⁴⁴. Pourquoi alors ce projet a-t-il été mis en œuvre plus facilement que ne peut l'être celui du centre culturel ? Nous revenons peut être à la difficulté de partager la culture.

d. De l'utilité d'un tel établissement structurant

Nous pensons qu'il est utile de faire une synthèse sur ce que peut apporter un tel établissement sur un territoire comme celui de la Bretagne Romantique, mais aussi quels peuvent en être les effets négatifs. Le but de ce travail n'est pas de faire une étude afin de donner des conclusions qui n'auraient peut être pas lieu d'être, mais seulement de pouvoir donner des pistes de réflexion. Nous n'avons pas non plus voulu poser la question du choix du lieu pour ce centre culturel : Combourg. Comme tous les lieux, ce choix comporte de toute façon ses avantages et ses inconvénients.

Il est déjà intéressant d'observer les quelques réflexions et interrogations d'acteurs culturels que nous avons pu recueillir. « Pour avoir un tel équipement, il faudrait une vraie politique culturelle. Alors doit-on faire un équipement avant ou après avoir mis en place une politique ? »⁴⁵. « Pour ce genre de projet, il faut un petit comité qui accepte de travailler dessus. Mais surtout il faut répondre à la question : avec quel projet ? »⁴⁶. Ces quelques réflexions vont nous aider à élargir la problématique de la création d'un centre culturel.

⁴⁴ Johan THEURET, entretien du 21 août 2007

⁴⁵ Ann LONGWELL, entretien du 20 septembre 2007

⁴⁶ Brigitte FONTAINE, entretien du 19 septembre 2007

Le mot « projet » est donc au centre des discussions. Construire un centre culturel, oui, mais avec quel projet ? Il faut donc se poser les questions : que veut-on en faire ? Pour qui ? Pour quoi ? Veut-on en fait un vrai établissement culturel et artistique, ou veut-on en faire un établissement que l'on pourrait qualifier de « socioculturel », c'est-à-dire ouvert aux associations et aux artistes également ? Veut-on y faire en priorité de la programmation de spectacles, ou plutôt des expositions ? C'est bien pour répondre à toutes ces questions qu'il nous semble important de concevoir le projet de ce centre culturel avec la population et les acteurs culturels du territoire. Le résultat de ce travail conditionnera ensuite la partie technique et architecturale du lieu.

Combien de lieux, communaux ou intercommunaux, sont en effet sortis de terre, sans véritable projet, et qui sont devenus ensuite des salles de location ? Brigitte Fontaine à ce sujet nous rappelait souvent l'exemple de la salle récemment construite à Chateaugiron (35)⁴⁷.

Nous l'avons vu, la question principale est bien de savoir à quoi sera destiné l'établissement, en accord avec tous les partenaires. Prenons l'exemple de l'Espace Glenmor⁴⁸ de Carhaix (29). Celui-ci faisait l'objet d'un véritable projet artistique et culturel autour des musiques du monde notamment. Un bon remplissage lors des spectacles donnait de la crédibilité au projet défini. Cependant, la population a vite fustigé la direction que prenait la salle et la municipalité qui se rendait « coupable » de dépenser l'argent du contribuable avec des spectacles qui n'intéressaient pas les locaux eux-mêmes. Depuis, la direction artistique a été revue et laisse désormais place à des spectacles de théâtre de boulevard, de comiques et de variétés françaises. En outre, l'établissement est disponible à la location en tant que salle de congrès. On voit donc bien là l'importance d'élaborer un projet avec la population. Nous nous trouvons en effet de plus en plus dans une période où l'offre culturelle doit être conditionnée par la demande, selon la théorie libérale. Les politiques des ministères Malraux⁴⁹ et Lang⁵⁰ notamment prônaient au contraire une demande conditionnée par l'offre, dans un but d'éducation à la culture.

⁴⁷ Centre culturel « Le Zéphyr »

⁴⁸ L'Espace Glenmor est un centre culturel créé en 2001 et doté d'une salle de spectacles de 630 places

⁴⁹ Ministre de la Culture de 1959 à 1969

⁵⁰ Ministre de la Culture de 1981 à 1986, puis de 1988 à 1993

Depuis la libération, l'action culturelle ou la culture a fait l'objet de ce que j'appellerai des politiques de l'offre. Dans la foulée des grandes idées de la démocratisation de la culture, les collectivités publiques, à commencer par l'Etat, puis les collectivités territoriales, à commencer par les villes, ont développé des politiques de l'offre : offre d'équipements, de services, de lieux de création, d'expression et de diffusion. Aujourd'hui, je crois que la nouvelle préoccupation, c'est de vérifier l'adéquation entre cette offre et les pratiques de nos concitoyens.⁵¹

Il faut bien faire attention également au mot « culturel » qui peut être facilement galvaudé. Ainsi, faire prendre une dimension culturelle peut être l'occasion pour les élus d'obtenir des subventions supplémentaires. On voit donc bien là le travail d'éducation et de médiation à faire dans ce sens.

Le projet doit également tenir compte de l'aspect financier et des moyens que l'on compte mettre en œuvre. Un centre culturel ne pourra pas fonctionner sans personnel dédié, que ce soit à la programmation, à la médiation avec le territoire, à l'administration ou à la technique. Bâtir un lieu représente un certain coût immobilier qui est amortissable. Le faire fonctionner est une réelle dépense dont il faut avoir connaissance avant de prendre une décision. Il faut une équipe, même réduite. Il faut donc se poser la question suivante : « en a-t-on les moyens ? ». Faire vivre et fonctionner un tel établissement coûte cher. Il n'est pas ici question d'en faire un quelconque parallèle mais il ne faut pas oublier que si les caisses du ministère de la culture semblent vides pour de l'action culturelle, c'est que nombre de grandes institutions culturelles construites dans les années 70 et 80 lui coûtent cher en fonctionnement : centre Georges Pompidou, Bibliothèque Nationale de France, Opéra Bastille, le Louvre, pour ne citer qu'elles. Pour revenir à notre échelle de travail, la communauté de communes, il faut donc bien s'assurer que le fonctionnement d'un tel établissement ne remettrait pas en cause les orientations en termes d'actions culturelles prises par les élus, acteurs et techniciens.

Les décideurs en la matière doivent savoir qu'un établissement culturel n'est pas destiné à faire un quelconque bénéfice, ni même à « rentrer dans les frais ». Le risque est donc grand, afin de réserver une partie du budget aux recettes, d'avoir

⁵¹ René RIZZARDO, *Dialogues pour la culture et la communication*, Grenoble, 1993

recours à une programmation de têtes d'affiches, même si le projet n'en faisait pas écho.

La question du mode de gestion enfin doit faire l'objet d'un questionnement : veut-on le gérer nous-mêmes, en régie directe (gestion directe), ou veut-on déléguer⁵² la gestion de cet établissement ? Veut-on partager la gestion de cet établissement avec d'autres collectivités, communes ou autres, dans le cadre d'un établissement public de coopération culturelle⁵³ (EPCC) ?

Jérémya Blanchard et Ann Longwell nous ont respectivement rapporté en outre que le foisonnement des activités culturelles qu'il y avait sur chacun de leurs territoires étaient justement dus à la non-présence d'un tel établissement structurant. « La pauvreté supposée du territoire en lieux est devenue en quelque sorte une ressource ». « C'est le manque d'équipement qui a donné naissance à notre festival, cette créativité. Les gens ont ouvert leurs maisons ».

Un tel établissement fait cependant l'objet d'arguments à mettre en contrepois aux critiques et questions qu'il suscite. Un centre culturel de proximité permet de démystifier la culture et lui donner une certaine visibilité, surtout en zone périurbaine comme le territoire qui nous concerne. Nombreux sont en effet les gens qui n'osent pas franchir le seuil d'un lieu culturel. C'est pour cela qu'il doit être néanmoins pensé comme le centre culturel d'« un territoire » et non pas comme une « vitrine » culturelle.

Il permet également le travail en réseau des acteurs culturels. « L'objectif d'un centre culturel est de voir quelles collaborations il pourrait y avoir par exemple, d'essayer de faire travailler en réseau les différents acteurs. [...] Ça pourrait être un lieu de rencontres »⁵⁴.

⁵² La Délégation de Service Public est l'ensemble « des contrats par lesquels une personne de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé dont la rémunération est substantiellement liée au résultat d'exploitation du service ». La définition de la délégation de service public est antagoniste de celle de marchés publics

⁵³ L'établissement public de coopération culturelle est un établissement public constitué par une collectivité territoriale ou un EPCI pour gérer un service public culturel. Les activités de l'EPCC doivent présenter un intérêt pour chacune des personnes morales en cause et contribuer à la réalisation de la politique culturelle nationale. Il permet d'associer plusieurs collectivités territoriales et éventuellement l'État dans l'organisation et le financement d'équipements culturels importants, et offre un cadre souple mais stable pour gérer des institutions permanentes

⁵⁴ Johan THEURET, entretien du 21 août 2007

Enfin, le but est d'abord d'apporter des services à la population. « Il faut que les habitants de la CCBR aient droit à la culture. [...] C'est arriver à valoriser un territoire auprès de ses habitants : réussites culturelles, sportives ou industrielles. [...] La finalité d'une politique publique, c'est de satisfaire d'abord les besoins des citoyens »⁵⁵.

On le voit, cette question du centre culturel est complexe. On peut néanmoins faire confiance aux élus communautaires qui semblent prendre le problème dans le bon sens : ils ont en effet déjà réuni les acteurs culturels qui ont accepté l'invitation une première fois. L'important est justement d'adapter le projet de ce centre aux ressources déjà existantes sur le territoire. On compte en effet maintenant un théâtre, un cinéma, et désormais un lieu de travail qui peut accueillir des résidences. Il est important en effet de ne pas dessaisir les acteurs culturels de leurs missions actuelles. Les énergies locales sont en effet une ressource pour le territoire.

La construction d'un centre culturel fait bien partie de la compétence « grands équipements » que la communauté a acquis dans ses statuts. On l'a vu, il est important d'avoir un vrai projet culturel pour mettre en œuvre la construction du futur établissement. Qui dit projet, dit politique culturelle. La communauté devra donc certainement à l'avenir se doter de la compétence culturelle si elle ne veut pas connaître l'échec d'un projet bancal.

⁵⁵ Idem

Conclusion des deux premières parties

L'avenir de la Bretagne Romantique est, selon ses élus, assuré, et devrait prendre du poids au fil des ans par le biais d'une nouvelle recomposition intercommunautaire qui ne la concernera pas et probablement par le biais d'élections au suffrage direct qui donneront de la légitimité aux actions intercommunales. Il faudra donc compter dans le futur sur les intercommunalités en général et sur la communauté de communes de Bretagne Romantique en particulier. « Une communauté de communes vient d'une volonté politique qui veut faire d'un territoire un bassin de vie »⁵⁶. Pourrait-on alors imaginer un tel bassin de vie sans vie culturelle ?

Nous avons vu que certaines communautés de communes s'emparaient dès leur création de la compétence culturelle ou tout au moins menaient des actions culturelles. Ce n'a pas été le cas de la Bretagne Romantique. Il faut avouer que les enjeux des intercommunalités sont autres : économie, environnement et habitat. « Mais c'est l'enjeu des prochains mandats. Il y a eu l'économique et le commercial. Ca va être le tour du culturel », comme l'affirme Johan Theuret. « Il faut donc mettre en place une solidarité entre les communes. Cela passe par une identité commune »⁵⁷.

Les élus semblent avoir saisi l'importance des enjeux culturels pour leur collectivité. En effet, des actions importantes dans ce domaine ont été entreprises : subventions versées aux acteurs majeurs du territoire (Théâtre de Poche, cinéma de Combourg, Maison du Canal), et le projet du collectif des « Pratos ». Même s'ils ont inscrit un projet de centre culturel au sein du contrat de territoire signé avec le département, ils semblent ne pas vouloir se précipiter et s'approprier le territoire sur le plan culturel avant de mieux en connaître les besoins, l'offre et la demande. Si ce projet voit le jour nous pouvons donc penser qu'il aura été mûrement réfléchi. Toutefois leur décision semble prise : « Il est évident que pour une communauté comme la nôtre avec 30 000 habitants, il y a un manque

⁵⁶ André LEFEUVRE, entretien du 20 août 2007

⁵⁷ Ann LONGWELL, entretien du 20 septembre 2007

d'équipements culturels »⁵⁸. Ils réfléchissent donc plutôt à un projet pour accompagner ce centre.

Les acteurs culturels désirent participer également au débat, on les comprend. Brigitte Fontaine pose une question pour servir de base à ce projet : « Pourquoi ne pas prendre comme point d'appui une discipline qui ne fait pas l'objet d'actions sur le territoire ? Pourquoi pas les musiques actuelles, puisqu'il n'y a rien à ce sujet, et puis ça a le vent en poupe... ». Sans aller au bout de cette réflexion, on peut en effet penser qu'il y a déjà sur le territoire un pôle « cinéma » à Combourg, « arts de la rue » à Saint Thual, « théâtre » à Hédé. Peut être est-ce une piste à creuser ? Quoiqu'il en soit, le projet retenu sera forcément le projet intercommunal, et non combourgeois. « Les communes de la communauté ne vont pas financer une salle communale de spectacles à Combourg : quel intérêt ? [...] C'est ça une politique culturelle intercommunale, c'est partager, comme on partage la taxe professionnelle »⁵⁹.

Le manque de concertation entre les acteurs et opérateurs culturels, entre les artistes, est pointé du doigt par tous, marque de souffrance d'une identité territoriale peu affirmée. Même si des actions très ponctuelles ont pu avoir lieu entre certains les acteurs que nous avons évoqué dans ce travail, aucun d'entre eux ne travaille de façon durable avec un autre. Nous l'avons dit, seules les manifestations initiées par la communauté : bicentenaire du canal et les dix ans de la communauté ont fait l'objet d'un travail en commun. A quoi peut servir un travail en réseau ?

« Il faudrait une harmonisation des calendriers pour qu'on ne fasse pas les choses en même temps. Si nous, un soir, on a un spectacle de théâtre et qu'à Tinténiac, il y a un concert, c'est dommage. S'il y avait des rencontres à ce niveau là, ainsi qu'une mutualisation des informations de la communauté de communes, avec un site internet, ce serait déjà bien. C'est à la communauté de communes d'initier ça, c'est son rôle »⁶⁰. Pour Johan Theuret, c'est le projet du centre culturel qui pourrait pallier ce déficit de travail en réseau.

⁵⁸ André LEFEUVRE, entretien du 20 août 2007

⁵⁹ Johan THEURET, entretien du 21 août 2007

⁶⁰ Brigitte FONTAINE, entretien du 19 septembre 2007

La culture est présente à tous les échelons : communes, départements, régions, état. Les intercommunalités récentes ont du trouver leur place dans un concept de politique culturelle globale. Dans ces territoires naissants, les élus ont donc vu dans la culture un moyen de développement économique et social notamment, mais surtout un moyen de développer une identité pas forcément affirmée à leur création.

« Il y a effectivement des communautés qui ont une identité propre, une existence culturelle plus affirmée comme certaines régions du centre Bretagne. Chez nous ce n'était pas le cas, mais progressivement ça se constitue »⁶¹. Nous l'avons souligné, la CCBR a douze ans, et douze ans à l'échelle de l'histoire ce n'est rien, surtout pour un regroupement qui ne s'est pas formé de façon légitime. « L'idéal pour ces 24 communes est de trouver quelque chose pour les unir, mais il y a des différences énormes. Et certains se trouvent dessaisis de projets pour devenir d'intérêt communautaire. Il y a une certaine appropriation de la communauté de communes qui peut mener à des ressentiments de la part de ceux qui ont été à l'initiative de projet. On peut prendre l'exemple de la maison de l'environnement de Saint Pierre de Plesguen »⁶². Une chose est sûre : l'identité en Bretagne Romantique n'est pas une chose acquise et le chemin peut être long pour un territoire considéré comme pris en tenaille entre Rennes et Saint-Malo.

Peut-on alors commencer à parler de « breton romantique » au sens géographique du terme ? Peut-on identifier rapidement un breton romantique comme étant un habitant du territoire qui se trouve entre Rennes et Saint-Malo ? La question posée est ici celle de l'image que projette le territoire à l'extérieur de ses limites géographiques. C'est un travail qui nous aurait demandé une autre étude, nous nous sommes en effet concentrés sur l'image endogène du territoire. Les élus de la communauté assurent en tous cas que les contours géographiques sont bien identifiés auprès des habitants.

Les deux parties suivantes seront pour nous l'occasion d'élargir le questionnement de la place de la culture dans l'intercommunalité en termes de développement local et de construction d'une identité.

⁶¹ Jean-Pierre MONDY, entretien du 20 août 2007

⁶² Ann LONGWELL, entretien du 20 septembre 2007

Troisième Partie / La culture au service des projets de territoire

Le but de cette partie n'est pas de faire un travail de géographie ou de sociologie mais de confronter la notion de territoire à l'aire matérialisée par les frontières administratives qui en font la Bretagne Romantique d'aujourd'hui. Nous l'avons vu, pour mettre en place un contrat avec le conseil général, il faut un « projet de territoire ». Nous nous attacherons donc à appréhender la Bretagne Romantique face à la culture et surtout tenter de déterminer ce que la culture peut apporter à un territoire comme celui de la communauté de communes que nous étudions. Une communauté de communes est en effet toujours l'objet d'une construction politique issue d'une réflexion entre élus qui acceptent de travailler ensemble. La cohésion culturelle inhérente à ce territoire devient donc un objectif : le travail de ses acteurs va être de donner un lui « fond ».

Enfin il nous paraissait important de poser les bases nécessaires afin qu'une politique culturelle soit opérante. Nous allons donc voir quelles sont ces conditions, conditions que nous ne cesserons de confronter à la CCBR dans la suite de ce travail.

1. Les territoires : objets de construction politique

a. Tentative de définition et caractéristiques

La notion de territoire fait sans cesse l'objet d'études et de travaux de la part de multiples professions comme les géographes, sociologues ou ethnologues par exemple :

- en éthologie, un territoire une zone de peuplement d'une espèce animale (ou végétale) ;
- en géographie, la notion de territoire est associée à celle d' « espace » ou d' « aire » ;
- en sociologie, un territoire est associé à une culture développée par les habitants qui le peuplent ; on peut déjà faire un parallèle avec la notion d'identité ;

- au sens économique, le territoire peut faire référence à l'appropriation d'un espace pour en faire un pôle de compétitivité économique ;
- au sens politique, c'est un espace délimité pour exercer un pouvoir.

De nombreuses définitions en ont été faites, nous rapporterons celle de Guy Di Méo qui nous paraît la plus intéressante : « Le territoire est une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale, donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire »⁶³. L'idée est donc de leur donner du sens, de la valeur, ce qui est un des objectifs avoués de tous les groupes de personnes qui le composent.

Pour travailler sur ce territoire, ses frontières doivent être identifiées : sociales, économiques, culturelles, géographiques, imaginaires. C'est à partir de l'appropriation de ces frontières que son projet pourra se développer. Certains vont même plus loin, en le définissant comme « un mode d'organisation des acteurs sociaux plutôt qu'un périmètre intangible qui constitue sa pertinence à partir de son projet, non de sa définition administrative »⁶⁴.

L'emboîtement des territoires est une des caractéristiques principales. En effet, s'ils sont des espaces appropriés par un groupe de personnes, il peuvent être à l'échelle d'une commune, d'une région, d'un continent, d'une communauté de communes, ou même d'un quartier ... Pour chacun de ces espaces, un individu peut ressentir un sentiment d'appartenance plus ou moins fort. Cet argument pré- augure le travail sur l'identité que nous aborderons plus loin.

Comme nous l'avons vu, un territoire possède des frontières multiples, qu'elles soient géographiques, culturelles ou imaginaires. C'est surtout un espace dont un groupe se sent dépositaire par son patrimoine bâti et naturel. Il y a donc une interaction forte entre patrimoine et territoire, « c'est pourquoi il est nécessaire d'en avoir conscience. Ainsi, envisager des regroupements ou des fusions entre territoires pour avoir des dimensions régionales économiquement pertinentes est une question grave, puisqu'elle touche aux identités, et finalement

⁶³ In *Les territoires du quotidien*, Paris, Editions Hartmann, 1996, p.40

⁶⁴ Serge FLANDRIN, Président de la FNCC, colloque « *Nouveaux territoires de la culture* », Marseille, 2003

à la démocratie »⁶⁵. La question de donner du sens à un territoire, et ici à la CCBR qui a été créée pour des raisons économiques, prend donc ici tout son sens.

Le territoire est en fait une notion extrêmement importante pour l'individu car c'est grâce à celui-ci qu'il va trouver des repères et une place dans la société. Pour certains, il sera donc unique, pour d'autres il sera multiple, mais dans chacun d'entre eux, il doit y trouver sa place, se l'approprier.

b. Mesures de pertinence des territoires

Les territoires sont aujourd'hui manipulés dans une perspective de recherche pertinente de leurs frontières. Le phénomène de l'intercommunalité en est en effet une preuve. Mais quand peut-on dire d'un territoire qu'il est pertinent, qu'on peut y trouver du sens ?

Pour Armand Frémont⁶⁶, un territoire est pertinent quand il est celui qui est le mieux perçu par les habitants⁶⁷. On s'aperçoit ici que la pertinence peut être difficile à mettre en relief si on la compare à ce qu'on pourrait appeler les « nouveaux territoires », sauf s'ils font l'objet d'une appropriation directe de leurs habitants, s'ils découlent par exemple d'un précédent découpage cantonal, même si le canton est souvent critiqué quant à son aptitude à se transformer en communauté de communes.

Pour Jean-Louis Guigou⁶⁸, le territoire est une production collective que l'Etat est incapable d'organiser s'il ne le fait pas en relation avec le local. Pour lui, le territoire pertinent est « celui qui possède suffisamment de structures pour que l'argent versé fructifie »⁶⁹. Cette réflexion est intéressante et peut directement faire référence au cas qui nous intéresse. Nous l'avons souligné, la CCBR est dans un seuil de dimensionnement intéressant pour mener à bien des projets.

Quel que soit le cas étudié, il faut admettre que l'optimum dimensionnel est un mythe, et d'ailleurs les individus, les citoyens, vivent leurs attachements

⁶⁵ Pierre-Yves LE RHUN, géographe

⁶⁶ Géographe

⁶⁷ http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=466

⁶⁸ Ancien délégué de la DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires)

⁶⁹ Idem

territoriaux de multiples manières en se jouant le plus souvent des frontières et en composant à partir de là des identités superposées.

c. Multi-territorialité

D'un point de vue historique, un territoire n'a plus vraiment de sens aujourd'hui. Autrefois, les gens pouvaient quasiment vivre en circuit fermé, ils résidaient dans le territoire, ils y travaillaient et y faisaient leur commerce. Aujourd'hui les espaces sont éclatés, transgressés. Les distances entre ces territoires se sont réduites grâce au progrès des transports, mais aussi des télécommunications. Il n'est pas rare de constater qu'un individu peut avoir trois territoires de vie.

Les territoires sociaux renvoient à des endroits où l'on travaille. Le lieu de l'emploi est en effet souvent différent du lieu de résidence selon le mode de vie que l'on a choisi (travail à la ville ou à la campagne et vice-versa). Beaucoup de gens habitant la Bretagne Romantique travaillent par exemple à Rennes ou Saint-Malo, comme nous l'avons vu précédemment.

Les territoires de commerce sont les territoires où l'individu ira tout simplement faire ses courses. On assiste effectivement depuis quelques années à des concentrations de commerces dans des grosses zones d'activité en bordure de ville. De la présence de ces commerces dépend directement la santé de l'économie locale. C'est probablement un des buts poursuivis par les élus de la communauté d'investir dans la grande zone commerciale de « Moulin Madame » à Combourg.

Et il y a le territoire de résidence, ou de vie. « De tout temps, l'homme s'est préoccupé de l'organisation du territoire qu'il investissait »⁷⁰. Cette attention est de plus en plus présente, au fur et à mesure que la société s'urbanise. C'est un enjeu capital du point de vue culturel actuel. C'est un espace de solidarité, d'échanges entre ses habitants. Cette notion de territoire est très liée à l'histoire et renvoie à des pratiques et coutumes qui ont traversé les siècles pour certaines. Les dialectes et patois locaux peuvent en être de très bons exemples. Dans un territoire, on partage beaucoup de valeurs communes, on défend en quelque sorte

⁷⁰ Laurent MARTY, intervention au colloque « *environnements, cultures et développements* », Ifree, novembre 2002

son territoire : c'est ce qui forge une identité. C'est sur ce territoire que l'individu va vouloir le plus participer à la vie locale. C'est également sur ce territoire que les enfants vont grandir. L'individu sera également en droit d'attendre des services en matière d'environnement, par exemple. Il va s'y investir dans des associations sportives ou culturelles. C'est en priorité pour ces personnes résidant sur le territoire que les actions visant à son appropriation par ces résidents vont se mettre en œuvre. Nous pensons bien évidemment au domaine que nous étudions dans ce travail : la culture.

Jean-Pierre Mondy, vice-président de la CCBR, résume en tous cas bien les objectifs que doit se donner une communauté de communes. Les habitants doivent en effet « trouver un motif de fierté, une satisfaction à vivre dans une région. La question est de savoir comment harmoniser le développement de cette région ». En d'autres termes, ce territoire communautaire correspond-il à la géographie d'une communauté ? Notre question n'est évidemment pas anodine, puisqu'elle nous oblige à confronter la notion de culture et d'identité de territoire, et comment la culture peut aider à faire exister cette fierté et ce sentiment d'appartenance au territoire. Comment le territoire, cette communauté de communes, prend en compte l'existence des gens, et comment répond-elle à leurs attentes ?

d. Territoires, intercommunalités, communes et culture

« L'apport essentiel de l'approche intercommunale en matière culturelle tient en un seul mot : le territoire ».⁷¹

« L'intercommunalité, en ville ou non, demeure dans les esprits une création récente, encore artificiellement posée dans l'écheveau administratif et, surtout, dans la tête des gens. L'institution intercommunale a besoin de chair, d'identité, de sens... Bref, de culture ». Emmanuel Négrier pose donc ici toute la problématique de l'existence des structures intercommunales : elles ont besoin de sens pour exister, et la culture est un moyen de lui donner du sens. Même s'il mettait en évidence une réflexion propre à une ville, Michel Noir, alors maire de Lyon, déclara que « la dimension culturelle est toujours l'un des paramètres les plus sûrs du caractère d'une ville. A cet égard, les projets qui seront mis en œuvre

⁷¹ Michel DUFFOUR, in *Lettre d'information du Ministère de la Culture et de la Communication*, 13 déc. 2000

au cours des prochaines années répondent à cette ambition ». On peut ici aisément faire le pont entre la notion de ville et de territoire.

Mais « l'intercommunalité ne signifie pas nécessairement territoire. La réunion des communes dans un but purement opportuniste ou conjoncturel amoindrit les chances de construire un projet culturel cohérent »⁷².

D'autre part, la culture a vocation à drainer un public relativement élargi et ne saurait donc se limiter à la seule commune. Elle nécessite souvent des investissements importants qu'une petite commune seule ne peut se permettre. L'intercommunalité représente donc un niveau pertinent de développement des politiques culturelles, à la condition qu'elle respecte l'identité locale et communale. « Il est d'ailleurs difficile de scinder les actions culturelles communales et intercommunales, et de respecter les champs d'action de ces deux partenaires. C'est semble-t-il au travers du dialogue intercommunal et communal que l'équilibre pourra être trouvé et que le projet intercommunal en matière culturelle pourra s'enrichir »⁷³.

Nous l'avons vu, la compétence de l'action culturelle, même si elle est obligatoire pour les communautés d'agglomérations, est facultative pour les communautés de communes. Mais bon nombre d'élus choisissent soit d'exercer cette compétence, soit de faire de l'action culturelle à travers d'autres compétences comme l'enfance ou la vie associative. Lorsque l'on interroge les élus des structures intercommunales sur les objectifs à atteindre quand à leurs actions en matière culturelle, trois objectifs principaux se dégagent⁷⁴ :

- améliorer l'accès des publics aux pratiques culturelles (71 %) ;
- inscrire la culture dans une stratégie globale de développement local (64 %), l'accent est mis sur la construction de l'identité du territoire intercommunal (57 %) ;
- répondre aux besoins en équipements et services culturels (40%).

⁷² Philippe DRESSAYRE, in « *La lettre du cadre territorial* », juin 2003, p.24

⁷³ In « *L'intercommunalité et la culture* », document de la Communauté de Communes Jura Sud, 2005

⁷⁴ Etude ADCF en 2000 sur la place de la culture dans l'intercommunalité. L'ADCF est l'Association des Communautés de France

André Laignel⁷⁵ replace ces actions sur un objectif prioritaire : « La compétence intercommunale doit intégrer le développement et l'animation des équipements d'agglomération, ceux qui irriguent le bassin de vie mais également favorisent les initiatives à même d'affirmer une identité et une appartenance territoriales »⁷⁶. Le leitmotiv de l'action culturelle intercommunale, outre apporter des services à la population est bien là : territoire et identité.

Quoiqu'il en soit, la culture doit avoir sa place dans l'intercommunalité. Il existe un consensus sur ce point, même si la culture est souvent victime de la répartition des financements, à côté de l'environnement, des transports et de l'économie. Mais « elle doit constituer un volet d'un projet de territoire et possède une dimension transversale. Il y a là un enjeu important dans le cadre de la mise en place des conseils de développement. Il est nécessaire de montrer que la culture n'est pas seulement un secteur, « une case », mais que la préoccupation culturelle doit interpeller l'ensemble des acteurs. La culture constitue un levier dans l'articulation des différentes politiques et elle joue un rôle lors de la définition des projets intercommunaux »⁷⁷.

Quand on interroge les élus ou les acteurs culturels sur la pertinence de l'échelle intercommunautaire pour la mise en œuvre d'une politique culturelle, le consensus apparaît de nouveau clairement. Le système de solidarité entre communes joue bel et bien son rôle. C'est une sorte de « retour sur investissement » selon l'expression d'un élu costarmoricain, comme nous l'a rapporté Jérémie Blanchard⁷⁸. Géographiquement, le territoire intercommunal semble également être adapté pour tous, accessible et à taille humaine. Les acteurs culturels reconnaissent même que « le contact est plus facile et plus direct avec une communauté de communes plutôt que le conseil général ou le conseil régional »⁷⁹. Johan Theuret met en avant la taille de la CCBR qui semble propice à la mise en place d'une politique culturelle intercommunale. « Il y a quand même un bassin de vie important qui a moyen de mutualiser les équipements intercommunaux ».

⁷⁵ Président de l'EPCC d'Issoudun

⁷⁶ In « *La lettre du cadre territorial* », juin 2003, p.24

⁷⁷ In www.cesr.paysdeloire.fr, le site internet du Conseil Economique et Social de la région des Pays de Loire

⁷⁸ Chef de service « petite enfance, enfance, jeunesse et vie associative », communauté de communes du pays de Moncontour (22)

⁷⁹ Anne LALAIRE, entretien du 17 septembre 2007

2. La culture au service du développement local

Un projet de territoire passe bien évidemment par son développement. Et c'est bien l'un des buts avoués d'une politique culturelle, ou tout au moins des actions culturelles, que de stimuler son économie et son attractivité. Mais elle sert également à créer du lien social, à nouer les gens. « L'action culturelle territorialisée laisse apparaître deux grandes tendances, l'une résultant des efforts des acteurs régionaux pour assurer la paix et le mélange social, l'autre liée à la compétition qu'ils mènent pour valoriser leur image »⁸⁰. Ces tendances se vérifient naturellement pour la communauté de communes que nous étudions comme nous allons le voir avec quelques exemples.

a. Développement économique

Les retombées financières des activités artistiques et culturelles ne sont jamais éludées. Elles sont bien évidemment sources de développement économique pour un territoire et les politiques l'ont bien compris. Le secteur du tourisme est bien entendu visé. « Lors de manifestations artistiques, ou de résidences, ça fait plusieurs artistes sur place, autant de personnes à nourrir et à loger »⁸¹. Il est tout à fait légitime d'attendre d'investissements des retombées économiques même si elles restent très difficiles à mesurer si on est dans une zone où les capacités d'accueil sont limitées.

Plus importantes sont les retombées liées aux publics que visent ces manifestations. Quand le festival « Tinté'Art Rue » ou le « Festival de Poche » réussissent à réunir plus de 10 000 personnes sur un week-end, c'est toute une économie locale qui en profite. Il n'y a qu'à interroger les commerçants locaux pour bien comprendre les enjeux parallèles à l'artistique et au culturel.

La culture est également le moyen d'exploiter les ressources patrimoniales, naturelles et parfois même religieuses du territoire. « L'intercommunalité est un atout pour le développement du tourisme culturel et l'exploitation des richesses

⁸⁰ In « *Perspectives territoriales pour la culture* », sous la direction de Jean-Pierre AUGUSTIN et Alain LEFEBVRE, Bordeaux, MSHA, 2004, p.11

⁸¹ Jérémia BLANCHARD, entretien du 19 septembre 2007

naturelles et culturelles du monde rural »⁸². Dans le cas de la Bretagne Romantique, le site des « Onze écluses » de Hédé est un vecteur intéressant pour le développement économique. Selon Guillaume Feudé, « il y a pas mal de personnes qui voient le panneau sur la quatre voies et qui viennent jusqu'à nous pour visiter ». Si on ne peut mesurer l'impact de ce site sur l'économie locale, on peut à nouveau aisément penser qu'il contribue au chiffre d'affaires des commerces.

Elle est également source d'emplois. Le développement de ces actions nécessite des gens pour mettre en œuvre la politique culturelle, des agents d'accueil sur les sites touristiques et patrimoniaux. Il favorise l'emploi des artistes du territoire, il permet parfois la recréation d'emplois dans les métiers ancestraux et donc de la formation. Ce sont des gens qui vivent sur place et qui réinjectent donc en partie de l'argent dans l'économie locale.

Ce développement économique doit être maîtrisé si on ne veut pas favoriser l'accueil des touristes au détriment de la population locale, si on ne veut pas favoriser justement le « tout touristique » au détriment de l'artistique et du culturel. « Les élus cherchent de plus en plus à apparaître davantage comme des ” entrepreneurs de territoire “ que comme des politiciens ou des planificateurs sociaux. Les élus promeuvent le tourisme, l'image de la ville à partir de leurs initiatives culturelles ou sportives ; ils sont, par conséquent, tentés de mesurer l'impact des services de loisir à travers des critères commerciaux »⁸³. Mais si la culture a des vertus économiques qu'il convient naturellement de mettre en avant, « reste à trouver le bon équilibre entre l'exigence propre de la création artistique et la mise en service de la culture au profit d'une dynamique territoriale »⁸⁴.

b. Développement social

« Plutôt que de retombées économiques que l'on prétend comptabiliser simplement, les investissements culturels véhiculent ce lien social, une force

⁸² Pierre MOULINIER, in « *Politique culturelle et décentralisation* », Paris, Editions du CNFPT 1995, p.91

⁸³ in Jean-Pierre AUGUSTIN et Alain LEFEBVRE (dir.), *op. cit.*, p.28

⁸⁴ Hélène CETTOLO, rapport de l'atelier « Les registres de la valorisation économique en termes culturels », colloque « *Développement culturel, enjeu artistique et projet de territoire* », Dijon, 2006

d'attraction qui doit être comprise dans une dynamique qui va bien au-delà du champ de la culture »⁸⁵.

La culture crée du lien social, rares sont les personnes pour affirmer le contraire. La culture permet l'échange, elle « a une force de liens, on apprend ensemble. La culture va prendre quelque chose qui est en chacun de nous et nous lie »⁸⁶.

D'autre part, les actions culturelles ont très souvent des visées vers des publics ciblés : enfants, personnes âgées, publics plus défavorisés. Le culturel est naturellement ici au service du socioculturel. Echo Théâtre a ainsi beaucoup d'ancienneté dans ce domaine : l'association anime en effet des ateliers théâtre toutes les semaines pour les enfants. Ceux-ci jouent leur pièce à la fin de l'année dans le Théâtre de Poche dans des conditions professionnelles. Elle anime également des groupes de personnes du CAT⁸⁷ proche de Hédé et les fait venir au théâtre afin d'assister à des représentations. Enfin, nous pouvons également prendre l'exemple de la résidence d'auteur de Sylvain Levey⁸⁸ en juin 2007 qui a fait un gros travail d'écriture dans une maison de retraite locale, avec quelques uns des résidents de l'établissement. Il suffit de leur demander un simple retour pour se rendre compte de l'impact que peut avoir une telle action.

Plus pragmatiquement, les manifestations culturelles ont un impact énorme sur la population locale par l'intermédiaire du bénévolat. Nous pouvons prendre l'exemple majeur dans la région Bretagne que constitue le festival des « Vieilles Charrues » dont la réussite culturelle et sociale repose sur ce bénévolat. Mais plus près d'ici, le « Festival de Poche » est également un excellent exemple. L'« implication des bénévoles » est un maître mot et témoigne de l'appropriation d'une manifestation culturelle par la population locale. « On a besoin des bénévoles, sans les gens au snack, à la buvette, en cuisine, le festival ne serait pas celui qu'il est aujourd'hui, il n'aurait pas non plus le même caractère »⁸⁹. Les bénévoles constituent un important relais dans la population. Le « Festival de

⁸⁵ Françoise BENHAMOU, in « Les dérèglements de l'exception culturelle », Paris, Editions du Seuil, p.135, 2006

⁸⁶ Ann LONGWELL, entretien du 20 septembre 2007

⁸⁷ Centre d'aide par le travail

⁸⁸ Comédien et auteur contemporain

⁸⁹ Brigitte FONTAINE, entretien du 19 septembre 2007

Poche » est ainsi le festival d'une commune et non pas (seulement) d'un directeur artistique.

c. Valorisation du territoire

L'image que véhicule un territoire, que ce soit de façon endogène ou exogène, est très importante pour son développement. Cette image conditionnera en effet son dynamisme.

Le territoire, pour être dynamique, doit en effet être attractif pour la population. La culture exerce d'abord un effet positif sur les habitants. Ils peuvent en tirer un motif de fierté, ils s'identifient ainsi volontiers au territoire sur lequel ils vivent, et ce, qu'ils fréquentent ou non les lieux culturels ou les manifestations. La vie culturelle du territoire est ainsi porteuse de « valeurs cognitives favorisant le développement »⁹⁰. Pour revenir sur un aspect purement économique, cette image a bien entendu des retombées financières immédiates sur la vie du territoire. « Quand on se sent bien quelque part, on y vit. Et quand on y vit, on y consomme »⁹¹.

La séduction envers les nouveaux résidents potentiels se fera également naturellement. En effet, le territoire se fait connaître de façon vivante, et non comme une « zone dortoir ». C'est indéniablement un atout face à des territoires qui se meurent et qui n'offrent aucun service, qui font l'objet de fermetures de commerces.

Le territoire gagnera aussi de l'attractivité vis-à-vis des entreprises grâce au dynamisme culturel dont il peut faire l'objet. En effet, les raisons de l'implantation de nombre de chefs d'entreprise peuvent ne pas être seulement dues aux raisons économiques, mais également aux affects de ceux-ci. C'est naturellement ici que la culture va jouer un rôle de séduction. D'autre part, la production de spectacles, par exemple, donnera un indice de vitalité du territoire aux décideurs. Mais ce sera également un moyen possible de communiquer vers l'extérieur.

⁹⁰ Hélène CETTOLO, *op. cit.*, 2006

⁹¹ Jérémia BLANCHARD, entretien du 19 septembre 2007

Enfin, que peuvent avoir en commun des villes, grandes ou moyennes, comme Cannes, Aurillac, Avignon, Carhaix, Angoulême, Belfort ou La Rochelle ? L'image que ces villes véhiculent dans un rayonnement au moins national est produite par la culture. Les événements qui y ont lieu sont très souvent leurs motifs de fierté. Grâce à ceux-ci, le dynamisme du territoire peut directement influencer sur les trois variables dont nous venons de parler : motif de fierté pour les habitants, attractivité pour les résidents potentiels et attractivité pour les entreprises.

3. Conditions de réussite d'une politique culturelle

Le but ici de notre travail est de permettre une réflexion pour analyser les conditions de réussite d'une politique culturelle dans une perspective de développement du territoire, développement que nous venons d'aborder.

a. Une rencontre entre le secteur public et les initiatives privées

« Le développement de la coopération culturelle intercommunale relève moins de considérations institutionnelles ou juridiques que de volontés personnelles, de réseaux d'affinités et de partenariats naturels, d'opportunités et d'avancées pragmatiques, du dynamisme des acteurs »⁹². La culture naît des énergies locales et non de l'initiation des institutions publiques, comme nous l'a souvent rappelé Ann Longwell⁹³ lors de l'entretien que nous avons eu avec elle. A la base de tout projet culturel se trouve donc des personnes porteuses d'un projet qui rencontrent des personnes porteuses de volonté pour leur territoire.

Ce sont principalement les associations en général et les artistes (compagnies) en particulier qui sont identifiés comme des éléments moteurs de la dynamique culturelle. Ils expriment les besoins et demandes perçus dans la population. Ils répondent également en partie aux carences de la collectivité publique et sont surtout des forces de proposition en matière de services publics notamment.

⁹² René RIZZARDO, in « *Action culturelle et coopération intercommunale* », Paris, La documentation française, 1992, p.131

⁹³ Présidente des « Amis du petit patrimoine », élue de la ville de Hédé

Ainsi ces acteurs culturels sont maintenant souvent associés à des réunions de réflexion sur la politique au niveau local à mener. C'est ce que l'on peut appeler la « démocratie participative ».

Ces associations et acteurs culturels permettent aussi la continuité des actions là où les élus sont susceptibles de ne pas rester en poste dans une vue à moyen ou long terme. Cette continuité est aussi la garantie pour le projet culturel de ne pas trop dévier des objectifs territoriaux et ce, quels que soient les enjeux électoraux. C'est donc l'antithèse d'une instrumentalisation de la culture qui est toujours à craindre.

Les acteurs culturels sont donc force de propositions comme nous l'avons vu et organisent eux-mêmes très souvent des spectacles. Ce sont eux qui connaissent le mieux le terrain. Même si ces acteurs pâtissent parfois d'une non-professionnalisation, c'est très souvent compensé par cette fameuse connaissance.

Cette ressource associative territoriale doit être accompagnée pour la mise en œuvre d'un projet culturel d'une véritable volonté politique. Les élus sont les décideurs finaux de ces politiques et ce sont surtout les tenants des ressources financières. Ce sont également eux qui disposent de la volonté ou non de la mise à disposition de moyens. A Hédé, par exemple, rien ne serait possible sans un travail commun entre la mairie et Echo Théâtre. La mairie participe en effet à la vie culturelle hédéenne en mettant à disposition le Théâtre de Poche en tant que propriétaire du lieu. D'autre part, madame le Maire elle-même s'investit dans la vie du théâtre.

b. L'implication du monde économique

Il est également important de sensibiliser les acteurs économiques à la vie culturelle du territoire. Plusieurs formes d'actions peuvent exister. Les entreprises peuvent être d'abord impliquées sous la forme du mécénat. La loi est désormais favorable et autorise les entreprises à retirer de leurs impôts sur les sociétés 60 % de leurs dons octroyés aux ayant droits.

La participation au développement culturel peut également se faire par l'intermédiaire des comités d'entreprises qui vont injecter des ressources financières dans la vie culturelle locale.

C'est d'ailleurs la transversalité de la culture qui va également impliquer les acteurs de tous les secteurs dans cette vie culturelle locale. « Il semble qu'aujourd'hui les politiques culturelles occupent une place spécifique dans les politiques publiques, car elles permettent de dépasser les cloisonnements sectoriels et de rassembler des partenaires qui n'ont pas toujours l'habitude de travailler ensemble »⁹⁴. On pense naturellement aux secteurs des transports, de l'urbanisme, du social, ...

c. Des structures au service de la population

Il semble évident que des actions culturelles ne peuvent se mettre en place sans un minimum de structures adéquates. On ne parle pas ici nécessairement de centre culturel, mais afin que puisse opérer la « démocratisation culturelle »⁹⁵, certains établissements doivent être en place : bibliothèques, écoles ou ateliers de théâtre, de musique. Il n'est pas indispensable d'avoir sur son territoire de vraie salle de spectacles, parfois une salle des fêtes ou la rue peuvent remplir ce rôle *a minima*. Mais cela nécessite au moins des opérateurs, qu'ils soient associatifs ou professionnels. Dans le territoire intercommunal, nous avons pu constater que ces structures existaient.

d. Les obstacles éventuels à une politique intercommunale

« Les freins à l'intervention culturelle sont d'abord d'ordre financier, puis humain par les créations de postes qu'elle semble nécessiter »⁹⁶. Nous en avons déjà parlé précédemment en évoquant le cas de la Bretagne Romantique et c'est

⁹⁴ In « *Lieux de culture, culture des lieux* », sous la direction de Maria GRAVARI-BARBAS & Philippe VIOLIER, Rennes, PUF, 2003, p.96

⁹⁵ La « démocratisation culturelle » correspond à la logique de l'accès à la culture par tous. C'était le crédo principal de tous les ministères de la culture depuis Malraux

⁹⁶ Laurence BOITARD, « *Lecture publique et intercommunalité : état des lieux* », Paris, Bulletin de la Bibliothèque Française, 2001, p.44

probablement le principal frein à la mise en œuvre d'une politique culturelle. Il n'est sans doute pas utile d'y revenir.

Nous avons évoqué également le risque d'instrumentalisation de la culture par les élus. « On constate que l'instrumentalisation culturelle tend aujourd'hui à être saisie par une multitude d'acteurs (pas forcément culturels) à des fins de développement économique, de pacification sociale, de marketing territorial, d'aménagement urbain... »⁹⁷. Le risque est, d'une part, de se servir de la culture dans un but électoraliste : un bâtiment culturel peut en effet être un argument de plus pour les élus sortants. Mais nous évoquons ici, d'autre part, la possibilité de se servir de la culture pour régler d'autres problèmes comme les problèmes de société. On tombe ici dans le socio-culturel au service de la pacification sociale. Le risque est ici d'occulter les enjeux artistiques (qualitatifs notamment).

Il faut également sans cesse convaincre les élus des apports de la culture. « Alors comment convaincre les élus ? Bien c'est très difficile puisqu'aujourd'hui dans les difficultés spécifiques aux communes rurales, la culture apparaît comme quelque chose de secondaire »⁹⁸. L'énergie qui sert à agir passe donc d'abord dans le « convaincre ». C'est une étape très souvent à renouveler à chaque passage d'élus dans les collectivités administrées par ceux-ci. Ainsi, cet argument ne saurait être dissocié de l'éducation des élus. « La plupart des communautés de communes qui ont la compétence culturelle ne l'exercent pas... On ne sait pas trop comment l'exercer »⁹⁹. Il faut convaincre, donc, mais aussi très souvent éduquer.

Nous pouvons faire le lien avec la représentation de la culture que peuvent se faire certains élus. En effet, il peut s'agir pour eux de représentation de têtes d'affiche dans une salle de spectacles, têtes d'affiche que l'on voit à la télé. La culture peut parfois faire peur et les adages « la culture ne sert à rien », « la culture avec un grand C, ce n'est pas pour ici » peuvent revenir, parfois non dénués d'arguments. Pourtant est-ce bien le rôle des collectivités territoriales d'aider les artistes déjà pris en main par le marché ? Doit-on apporter à ses habitants ce qu'on voit déjà à la télévision ?

⁹⁷ In Maria GRAVARI-BARBAS & Philippe VIOLIER (dir.), *op. cit.*, p.10

⁹⁸ Maurice CAUMIERE, membre de la F.N.C.C., Colloque « Développement culturel, enjeu artistique et développement de territoire » - Dijon, 2006

⁹⁹ Idem.

Quand on demande à des spécialistes quelles doivent être les actions menées par les intercommunalités, le problème de la relation entre communes et structures intercommunales revient de façon récurrente : « L'organisation de festivals ou d'expositions permet à de petites communes d'être reconnues. L'échelon intercommunal doit ainsi se cantonner à des missions spécifiques afin que ces petites communes n'aient pas le sentiment d'être dépossédées d'un projet fédérateur »¹⁰⁰. L'échelon intercommunal aurait donc vocation à gérer « les équipements culturels structurants »¹⁰¹, « les activités publiques culturelles qui ont un rayonnement et une résonance plus globale sur son territoire »¹⁰², et les « missions de création, de programmation et de diffusion qui s'inscrivent dans le cadre des politiques globales »¹⁰³. La difficulté des relations entre intercommunalités et communes est donc un obstacle majeur. On commence sérieusement à toucher ici à la notion « d'identité », en l'occurrence ici « identité communale ». Même si nous n'avons pas eu d'écho précis sur ce fait, nous avons précédemment évoqué le cas de l'identité hédéenne. Ann Longwell, elle-même élue de cette commune, nous interroge sur ce point : « pourquoi l'identité communautaire devrait se faire au détriment de l'identité des communes ? Notre communauté de communes est certes fragile dans son identité, mais pourquoi décommunaliser les événements » ? Cette décommunalisation n'a bien sûr jamais été évoquée devant nous par les élus communautaires ; nous nous attachons juste à mettre ici en relief la nécessaire adéquation communes/intercommunalités. « L'abandon de souveraineté est difficile quand le poids emblématique est fort. La culture et la création jouent un rôle trop évident dans l'image d'une ville pour que celle-ci accepte de partager avec d'autres. On peut distinguer à cet égard les équipements et activités « emblématiques » porteurs d'une identité et d'une image qu'une ville est peu disposée à diluer, et les équipements et activités de service public ou de proximité, plus facilement partageables avec d'autres (lecture publique, enseignement musical) »¹⁰⁴. Les élus des communes peuvent donc craindre de perdre leur compétence culturelle locale.

¹⁰⁰ Kathy BAUDY, directrice de cabinet du maire de la commune d'Etoile-sur-Rhône, *La lettre de l'intercommunalité*, numéro 71, mars 2004

¹⁰¹ André LAIGNEL, *idem*

¹⁰² Michel MUCKENSTURM, directeur administratif et financier de l'Opéra de Rouen, *idem*

¹⁰³ André LAIGNEL, *idem*

¹⁰⁴ In Pierre MOULINIER, in « Politique culturelle et décentralisation », *op. cit.*, p.86

Nous émettons enfin un autre argument qui pourrait constituer un frein si une politique culturelle se réduisait à ceci : les évènements. Ce n'est pas la direction que semble prendre la communauté de communes qui nous intéresse ici, mais il ne faut jamais perdre de vue que les élus peuvent être facilement tentés par l'aspect médiatique de la culture. « Les collectivités territoriales ont tendance à favoriser les coups, les dates. Les nombreux festivals qui jalonnent l'année ont le mérite d'exister, mais sont éphémères. Je vois bien l'intérêt politique des évènements : ils sont accessibles à toute la famille et à tous les âges, ils ont des formes ludiques et ils sont adaptables et itinérants »¹⁰⁵. Le « Festival de Poche » ne rentre pas dans ce schéma. Echo Théâtre a en effet un action tout au long de l'année sur ce territoire, comme nous l'avons vu.

¹⁰⁵ Jean-Noël FRIGIMACCI, directeur des « Camiers », centre rural de résidences artistiques, in « *Culture rurale, cultures urbaines* », dirigé par Henri DELISLE & Jean-Marc GAUCHEE, Paris, Editions Le Cherche Midi, 2007

Quatrième partie / La recherche d'une culture identitaire

« Une communauté de communes existe par une volonté et une affirmation d'identité »¹⁰⁶.

Il nous semblait important de montrer que la culture pouvait faire partie intégrante d'un vrai projet de territoire et participer à son développement. C'est en effet à cette condition de développement que la notion d'identité pourra prendre réellement fonction. Le but de cette dernière partie est dans un premier temps de se saisir de la notion d'identité : que signifie-t-elle vraiment ? Ensuite, nous nous attacherons à mettre en relation les trois notions principales de notre travail : territoire, culture et identité. Comment s'articulent-elles ensemble ? Qu'est-ce qui peut conditionner, améliorer l'identité vis-à-vis d'un territoire ? Nous nous pencherons sur quelques cas particuliers d'actions culturelles sur d'autres territoires que la Bretagne Romantique.

1. Identité culturelle ?

Notre travail consiste en une tentative d'éclaircissement sur ce que la culture en général et la culture vivante en particulier, peut apporter au territoire et à son identité. Son but n'est donc pas de faire un travail sociologique sur la notion d'identité, mais il nous semblait important d'en faire une présentation. Aussi nous efforcerons nous d'aller à l'essentiel.

a. Identité ? Tentative de définition

Une identité (de territoire) est « un ensemble de valeurs, images, de concepts qui définissent la particularité locale, qui définissent l'existence d'un groupe par la délimitation d'un territoire »¹⁰⁷. C'est une construction qui s'opère au travers des années. On ne la choisit pas, on naît avec. La notion même d'identité touche à l'abstrait. Elle fait référence à une population d'un territoire et la distingue des autres. L'identité, c'est l'existence : on a une identité propre si on

¹⁰⁶ Jean-Pierre MONDY, entretien du 20 août 2007

¹⁰⁷ In « *Politiques locales et enjeux culturels* », dirigé par Vincent DUBOIS, Paris, La documentation française, 1998, p.31

se sait exister, si on a conscience de son identité et surtout si les autres le reconnaissent. Le « Moi » n'a donc de sens que par rapport à un « Nous ». L'identité, c'est la singularité d'un peuple, peuple d'une commune, d'un pays, d'un continent, ou d'une communauté de communes. Singularité vis-à-vis des autres, mais identité et singularité ne sont pas communautarisme. Alors que le monde se modelise, les populations ont besoin de singularités pour s'affirmer.

Le but d'une identité ne doit pas être de mettre les composantes d'une population, d'un territoire dans « le même moule », mais il est bien de lui trouver des fondements communs. C'est ce qui va aider à trouver une légitimité au territoire. D'ailleurs Monique Robinault a insisté sur ce point lors de l'entretien que nous avons eu avec elle, en mettant en évidence la particularité de chaque commune par exemple : « Chaque commune doit à mon avis garder sa part d'indépendance, les gens sont différents d'une commune à l'autre, ont des mentalités différentes. Pourquoi vouloir mettre les gens dans le même panier » ? D'une commune à l'autre, nous pouvons en effet penser que les gens ont des façons de penser ou des pratiques et comportements différents.

De même, à l'intérieur d'un territoire, de nombreuses identités peuvent coexister. Elles sont multiples car il y a autant d'identités possibles que d'habitants et plusieurs variables vont créer cette multiplicité : l'âge ou la classe sociale par exemple. L'identité d'un territoire n'est donc pas d'identifier de façon semblable tous les individus, mais encore une fois de les rassembler avec un socle commun.

b. Emboitement des identités

L'identité se décline donc à plusieurs niveaux, de la rue, du quartier, au continent, en passant donc par le territoire qui nous intéresse : l'intercommunalité. Tous ces niveaux sont emboîtés les uns dans les autres. Chacun de ceux-ci peuvent être plus ou moins forts en fonction d'une personne, de sa nature, de son environnement. Mais il n'y a pas ou il ne doit pas y avoir d'antagonismes entre ces identités. Elles s'entrecroisent, mais ne s'entrechoquent pas. Ainsi, chacun peut se dire par exemple combourgeois, « breton romantique » -nous osons cette appellation en référence au territoire géographique et non à un mouvement artistique-, breton, français, ou même... Citoyen du monde ! Quand on se trouve

aux Etats-Unis, par exemple, on se dira certainement européen. Quand on se trouve en Allemagne, on se dira français. En France, on va se déclarer breton, etc...

Le concept d'intercommunalité étant récent, c'est peut être à cette référence qu'une personne aura le plus de mal à d'identifier. C'est bien pour cette raison qu'il est important pour le territoire intercommunal de se donner du sens.

c. Identité et sentiment d'appartenance

On se sent identitaire d'un territoire si on éprouve pour celui-ci un sentiment d'appartenance. C'est la dimension sociale en quelque sorte de l'identité. « Etre d'ici » est une expression dans laquelle les gens peuvent se singulariser par rapport aux nouveaux habitants d'un territoire par exemple. Ils mettent en exergue un sentiment d'appartenance plus fort. On n'est pas si loin d'un droit que l'on s'octroierait. La communauté malouine par exemple est assez caractéristique. Il y a donc ici une différence entre « habiter Tinténiac », pour prendre un exemple de notre communauté de communes étudiée, et « être de Tinténiac ».

Le sentiment d'appartenance pour un territoire va naturellement se développer s'il y a des raisons positives pour ce faire. Si le territoire est porteur de valeurs, jouit d'une image positive aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, il y a fort à parier que ce sentiment pourra se développer en chacun d'entre nous. La simple présence d'artistes renommés, d'une salle de spectacles identifiée, ou d'un patrimoine culturel riche peut aider à le renforcer. Exprimer un sentiment d'appartenance, c'est exprimer une fierté d'appartenir à un territoire.

La question est également de savoir à quel moment c'est important d'exprimer cette fierté, et pour qui ? La revendication d'une appartenance ne prend en effet de sens que dans le regard des autres. C'est dans ce regard qu'on se sait exister.

d. Esprits de clochers

Nous avons abordé précédemment la question de la « souveraineté culturelle » d'une commune vis-à-vis de son intercommunalité. Les communes tiennent ainsi à cette souveraineté car elles se peuvent se distinguer des autres. Cette notoriété culturelle fait ainsi naître un « esprit de clocher ». Ce que Vincent Dubois appelle des « histoires clochernerlesques »¹⁰⁸ : des enjeux situés localement réduits à des « querelles de clochers ». On tombe ici bien évidemment dans une sorte de chauvinisme exacerbé qui n'est pas forcément productif dans la mise en œuvre d'un projet commun de territoire mais qui néanmoins fait partie intégrante d'une identité.

2. L'équation Territoire + Culture = Identité

a. Objectifs avoués d'une politique culturelle identitaire

Le nom de la communauté de communes sur laquelle nous travaillons a une forte référence culturelle : cela ne nous a pas échappé et nous l'avons signalé en préambule de notre mémoire. Même si ce nom peut faire l'objet de critiques de certaines personnes, il a aussi ses partisans. Un consensus autour d'une idée abstraite n'est de toute façon pas plausible. Ce nom est bien la preuve que la culture a été considérée dans ce cas précis comme un moyen de construction d'un territoire et de son identité. Le patronyme des communautés de communes fait souvent référence à la géographie du territoire et parfois même à une référence cantonale lorsque l'intercommunalité suit le découpage cantonal, mais une référence culturelle ou patrimoniale est également parfois choisie. Nous pouvons ainsi citer dans le département d'Ille-et-Vilaine les communautés de communes « du Pays de la Roche-Aux-Fées » ou « de Brocéliande ».

Une politique doit s'opérer « en considérant la culture comme le vecteur d'une identité à créer, permettant l'émergence d'un territoire voire la définition d'un véritable projet territorial. Cela peut être notamment le cas lorsqu'aucune identité forte ne révèle spontanément un territoire... »¹⁰⁹. La culture est en effet un

¹⁰⁸ In Vincent DUBOIS (dir.), *op.cit.*, p.13

¹⁰⁹ Elisabeth AUCLAIR, in « *Lieux de culture, culture des lieux* », sous la direction de Maria GRAVARI-BARBAS & Philippe VIOLIER, *op. cit.*, p.56

des vecteurs les plus importants, si ce n'est le plus important, pour renforcer ou créer une identité. Cet objectif est avoué par les élus eux-mêmes de la CCBR lors de notre entretien. « Le but de nos actions est de développer un sentiment d'appartenance à notre territoire par son histoire, sa culture »¹¹⁰. Il est donc ici question d'appropriation du territoire par la culture.

b. « Habitus territorial »¹¹¹

« Je pose qu'un "esprit", ou "âme", ou "caractère", existe bel et bien. Mais il existe comme fait social et non comme essence, comme catégorie de culture et non de nature, comme éthique et non comme ethnique, en un mot comme un "habitus territorial" »¹¹². L'identité ne naît donc pas seule. C'est en quelque sorte une conjonction entre un territoire, sa population et sa culture. C'est une construction, terme que nous avons déjà employé précédemment, au cours de l'histoire et qui est vivante. Une identité de territoire est sans cesse mouvante pour s'adapter aux temps et aux personnes.

Une culture seule, sans référence à un espace, ne peut définir une identité, comme un territoire vide de population, et donc sans culture, ne peut porter une identité (une identité de qui ? pour qui ?). Culture, territoire et identité forment donc une équation où chacune de ces notions ne peut être déliée d'une autre.

c. La présence de la culture aux différents stades de création des territoires

« Il y a une prise de conscience de plus en plus forte par les acteurs locaux que pour parvenir à promouvoir une identité territoriale, il est nécessaire de construire un véritable projet de développement et de donner un sens aux diverses politiques mises en place. Or les acteurs locaux doivent souvent faire face aux mêmes questionnements : pourquoi se regroupe-t-on ? Que veut-on faire ensemble ? Qu'a-t-on en commun qui justifie ce regroupement ? Comment bâtir

¹¹⁰ André LEFEUVRE, entretien du 20 août 2007

¹¹¹ L'expression « habitus territorial » renvoie à une notion de Pierre-Yves SAULNIER, in « *Politiques locales et enjeux culturels* », sous la direction de Vincent DUBOIS, *op. cit.*, p.31

¹¹² Idem

ensemble une politique commune ? »¹¹³. La culture a bien entendu un rôle à jouer dans ce questionnement.

Ainsi, elle est présente à divers stades de création d'un territoire, ou plutôt de ce que l'on pourrait appeler un « nouveau territoire » comme le sont les communautés de communes. Ainsi, lors de sa délimitation géographique : qu'est ce qui va faire que l'on en est ou pas, en référence à une culture partagée. Lors de sa dénomination, comme nous venons de le voir et c'est le cas pour la Bretagne Romantique ; enfin lors de la définition des compétences : quelle importance veut-on donner à la culture ?

Les questions à (se) poser sont donc nombreuses même si on peut y revenir à diverses étapes de la croissance identitaire d'un territoire. C'est même là que peut intervenir à bon escient la culture.

3. Culture endogène et culture exogène

La culture au service de l'identité, c'est la garantie d'une régénérescence de celle-ci. C'est la culture qui fait que l'identité est en mouvance et vivante. Elle puise dans les acquis, le passé : le patrimoine. Elle puise également dans les cultures d'aujourd'hui et les cultures voisines.

a. L'importance du patrimoine

Le patrimoine produit une identité palpable, qui sert à la fois le tourisme dans le but d'attirer un public et comme distinction vis-à-vis d'un autre territoire. « On cherche une identité lorsque l'on en manque mais il faut reconnaître et cultiver celle que l'on a déjà. Le patrimoine, ce socle visible, est aussi un facteur de rapprochement et d'identification à un territoire »¹¹⁴.

La transmission du patrimoine culturel demeure un enjeu primordial pour caractériser le territoire, mieux le comprendre et favoriser l'émergence d'actes créatifs. La culture permet de comprendre d'où l'on vient, où l'on va. Le patrimoine est la marque de cette richesse. Chaque génération doit se l'approprier

¹¹³ In Maria GRAVARI-BARBAS & Philippe VIOLIER (dir.), *op. cit.*, p.98

¹¹⁴ Jean-Louis JOSSIC, élu de la ville de Nantes

pour le faire vivre et l'enrichir à son tour. Les jeunes ont plus de difficultés que leurs aînés à y accéder pour des raisons matérielles, mais aussi psychologiques. Le patrimoine est en effet souvent lié à une image négative. L'éducation culturelle est donc indispensable dès le plus jeune âge pour éveiller la curiosité.

Le patrimoine a besoin d'animation pour séduire, créer la surprise, provoquer l'échange. La vie culturelle est à la croisée d'influences variées. En ce sens, l'identité plurielle d'un territoire et son esprit d'ouverture sont une richesse que « l'évènementiel » peut mettre en scène. Il est un support essentiel du rayonnement, il reflète les valeurs des terroirs, il fédère les acteurs, il mobilise les populations.

Pour manifester leur sentiment d'appartenance à l'égard des autres à travers le patrimoine identitaire, les communautés ont plusieurs moyens. Le spectacle vivant peut en être un. Il en est ainsi de manifestations collectives comme les spectacles « sons et lumières » dans la cour d'un château par exemple, au cours desquelles une communauté mime sa propre histoire devant des centaines, voire des milliers de spectateurs comme pour donner à voir son identité. L'identité aussi peut être mise en scène dans des temps plus longs comme pour se donner à voir de façon permanente. Parmi ces dispositifs symboliques on pourrait citer les musées : musées d'identité, écomusées dont les programmes renvoient à des projets culturels plus vastes et s'appuient sur une volonté de réappropriation collective du patrimoine culturel.

Ces établissements que nous venons de citer, châteaux, musées, sont les « institutions de l'identité » selon la formule de Pierre-Yves Saulnier.¹¹⁵ En Bretagne Romantique, le patrimoine culturel est assez riche pour pouvoir dégager ce que pourraient être les « institutions de l'identité » : canal d'Ille-et-Rance, château de Combourg, ruines du château de Hédé, etc... Encore faut-il le valoriser aux yeux des habitants ! La fierté d'un patrimoine peut s'opérer encore une fois aux yeux des autres. C'est en effet dans cette valorisation que le patrimoine sera valorisant pour la population. Le château de Combourg, par exemple, n'aura d'intérêt pour les combourgeois que si des « étrangers » à la ville ou au territoire s'y déplacent. C'est à cette condition que le château devient un motif de fierté pour la population locale.

¹¹⁵ In Vincent DUBOIS (dir.), *op. cit.*, p.47

b. Le retour en grâce des fêtes populaires

« La Culture est au cœur de l'identification d'un territoire. Ses symboles sont les activités populaires pittoresques, œuvres artistiques qui font la notoriété d'un territoire »¹¹⁶. Nous identifions ainsi facilement un territoire par ses fêtes populaires : les danses traditionnelles bretonnes dans le Pays du Centre-Ouest Bretagne par exemple, mais aussi les fêtes du sud-ouest, les « férias ». Ces fêtes servent à véhiculer une image patrimoniale à l'extérieur du territoire, mais elles servent également à souder une population, à renforcer une identité déjà existante. Ces fêtes ne sont ni plus ni moins que des « mises en scène » à nouveau de l'identité d'un territoire, qu'il soit communal, régional ou communautaire.

Autrefois raillées, notamment dans les romans du XIX^{ème} siècle (Flaubert), les fêtes locales ressurgissent. « Ces micro-événements sont révélateurs de manifestations politiquement enracinées et culturellement authentiques. [...] La « fête au village » rallie les adhésions des nostalgiques des temps passés, les espoirs des promoteurs de tourisme, comme les utopies des partisans des petites communautés »¹¹⁷.

Elles connaissent d'ailleurs un certain regain depuis quelques années où elles sont associées également à des manifestations plus artistiques, et ces pratiques non pas ancestrales mais lointaines permettent d'identifier facilement un événement. Même si le but de la démarche n'est pas directement avoué, le « Festival de Poche » de Hédé n'échappe pas à ce principe. Le succès du festival auprès des locaux notamment ne réside-t-il pas dans un savant mélange entre théâtre contemporain, le terme à lui seul ferait fuir sans peine les réfractaires et kermesse bretonne traditionnelle avec ses stands de galettes saucisses ?

De même, on peut constater aujourd'hui une évolution des « fêtes patronales ». En effet, il y a quelques décennies, l'animation principale de ces fêtes était le manège des « auto-tamponneuses ». Aujourd'hui, les villes

¹¹⁶ In « *Oser une politique culturelle pour générer du lien social* », contrat de Pays des Landes de Gascogne, 2004

¹¹⁷ Jean-Claude MARTIN, in « *Les collectivités locales et la culture, les formes de l'institutionnalisation XIX – XX è siècles* », dirigé par Philippe POIRIER, Paris, La documentation Française, 1998, p.119

s'orientent beaucoup plus aisément vers une compagnie de théâtre de rue ou une troupe musicale déambulatoire.

c. Le besoin de cultures vivantes

Il y a un excès à ne pas franchir : le « tout folklorique » où l'on ne vivrait que sur un passé disparu. Peu à peu ce passé se perdrait par dilution dans le temps, d'où une perte d'une identité construite au fil des années, des décennies et des siècles. La culture doit donc aider une identité à vivre, se régénérer selon le terme que nous avons précédemment employé. « Combien de fois suis je allé à des séminaires ou à des colloques d'acteurs culturels ruraux où l'organisateur s'est senti obligé de servir des produits du terroir en croyant faire plaisir ? Pourquoi ainsi enfermer les acteurs de la culture rurale dans leur environnement le plus étroit ? »¹¹⁸.

Ann Longwell nous a d'ailleurs apporté son expérience personnelle avec le festival « Bazouges fait son cinéma ». Le festival sert ainsi de « manifestation vivante » pour continuer à écrire l'histoire de la maison sur pilotis. Mais une autre action a été entreprise cette année lors de la résidence d'auteur de Sylvain Levey qui a été évoquée dans le cas des publics défavorisés. « On a fait une expérience avec Sylvain Levey. On s'est réunis et on a tous écrit. Nos actions contribuent à faire vivre la maison, pour que l'histoire continue, s'écrive. Ca doit être quelque chose de vivant dans ce cas. Ca devient même pertinent pour les enfants. Par leurs dessins, ils peuvent aider cette maison, se l'approprier. Son avenir est ainsi assuré ».

« Une communauté qui désire se former et se pérenniser doit inventer quelque chose pour pallier un éventuel déficit d'identité et c'est très souvent au travers de la culture qu'une communauté va rechercher son identité. Ainsi, il y a quelques années, le Festival Interceltique de Lorient a permis la création d'une image positive de la ville »¹¹⁹. Même si ce n'était pas le cas dans l'exemple lorientais, une culture importée peut venir au secours d'un territoire en perte démographique pour lui donner une nouvelle image. Nous n'en sommes pas là en

¹¹⁸ Jean-Noël FRIGIMACCI, directeur des « Camiers », centre rural de résidences artistiques, in « *Culture rurale, cultures urbaines* », dirigé par Henri DELISLE & Jean-Marc GAUCHEE, éd. Le cherche midi, 2007

¹¹⁹ Jean-Louis JOSSIC, élu de la ville de Nantes

Bretagne Romantique, bien au contraire, mais il nous semble utile de rappeler qu'une culture ne doit pas être figée à des références territoriales.

Pour continuer dans la veine de la culture celte, nous pouvons prendre les exemples de Carhaix et Gourin. Ces villes, suite à des échanges avec l'Irlande et le Pays de Galles, voient émerger une nouvelle culture de bars celtiques ou bretons faisant évoluer le patrimoine urbain, les bâtiments étant repeints comme cela se fait en Irlande. C'est cela aussi, la culture vivante, même si nous ne pouvons ignorer que cette démarche vis-à-vis de la culture celte est aussi une opération opportune de communication.

Dans un tout autre registre, Echo Théâtre travaille depuis quelques années maintenant en association avec une compagnie professionnelle dans le domaine de l'écriture contemporaine. C'était il y a quelques années avec la Compagnie des Lucioles de Rennes, c'est maintenant et pour trois ans avec la Compagnie Derezo de Brest. Cette association entre le Théâtre de Poche et ces compagnies, ainsi que le travail qui en découle avec la population, contribuent à alimenter l'histoire de la culture à Hédé et donc sur le territoire plus élargi de la communauté de communes. Lorsque les Lucioles créent un spectacle à Hédé, qui est ensuite joué à Paris et Avignon, ne peut-on pas d'ailleurs légitimement parler de fierté ? Cette histoire commencée il y a un peu plus de trente ans se poursuit avec les écritures et les artistes d'aujourd'hui, et ne saurait se suffire de son passé. C'est aussi l'avenir du « Festival de Poche » (ou de Hédé, c'est selon) qui en dépend.

4. Quelques actions à la loupe

Nous nous permettons de donner une part relativement importante dans cette partie à quelques exemples intercommunaux d'action culturelle ; ces actions sont le fait d'intercommunalités dans un objectif clairement identitaire, au tout au moins d'appropriation de leur territoire par la population locale. Ces expériences sont multiples et nous pensons qu'elles constituent un éventail intéressant de possibilités pouvant compléter les réflexions des élus et des acteurs culturels de la communauté de communes.

Chaque cas, chaque territoire est bien sûr différent des autres. Il n'est donc pas question de présenter des travaux et des expériences à imiter, mais de présenter des orientations de travail qui doivent être adaptées à chaque territoire.

a. Redonner un sens à l'histoire par un travail sur la mémoire : le cas des Imprimeries Vallée (22)

On voit de plus en plus de projets culturels et artistiques sur la mémoire et plus précisément pour redonner vie à des lieux industriels aujourd'hui à l'abandon. Les objectifs poursuivis sont multiples, entre autres de redonner du sens à l'histoire locale, de ne pas oublier le passé du territoire. Ces entreprises font aujourd'hui partie du patrimoine. C'est le cas des « Imprimeries Vallée » dans le territoire de la vallée du Léguer. Une action intercommunautaire a été entreprise avec la Compagnie de la Litote¹²⁰.

Au commencement de l'histoire naît en 1990 l'association de « la Vallée du Léguer », avec pour crédo de redonner vie à l' « une des plus belles rivières de France » selon Catherine Moret¹²¹. Cette rivière rythmait autrefois la vie des habitants avec ses lavoirs, ses moulins, ou ses usines. Peu à peu ce patrimoine naturel a été délaissé. C'est l'ouragan de 1987 et ses dégâts qui va faire prendre conscience aux habitants du territoire qu'il faut lui redonner vie. Diverses actions sont entreprises pour nous mener à celle qui nous intéresse aujourd'hui.

En 1995, l'Etat ordonne la destruction d'un barrage hydraulique qui servait à alimenter une grosse entreprise de papeterie, les Papeteries Vallée. Cette entreprise a conditionné l'activité économique du territoire de 1856 à 1965. On peut supposer que dans chaque famille au moins, un membre y a travaillé. La population prend conscience de ce patrimoine industriel et la vie va lui être redonnée. A une opération de préservation de l'environnement va s'ajouter un projet culturel à partir de cette usine fermée. Ce projet est initié par deux communautés de communes voisines : la communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre et celle de Beg ar C'ha. Il est question alors d'en faire un lieu naturel et culturel autour de trois axes : mémoire industrielle, écologie et créativité

¹²⁰ La Compagnie de la Litote est une compagnie de théâtre brut qui déploie son travail dans l'espace public qu'il soit urbain, rural ou insulaire. Elle a développé des projets spécifiques pour des villes, parcs régionaux, communautés de communes, etc... (source : www.lalitote.net)

¹²¹ Membre fondatrice de cette association

artistique. C'est donc un chantier de dix ans, de 1997 à 2007 qui commence alors. La palissade de ce chantier va servir d'espace artistique (exposition de photos des anciens ouvriers, par Isabelle Vaillant¹²² notamment). Parallèlement, des manifestations culturelles vont avoir lieu. L'expérience avec la Compagnie de la Litote est marquante.

En 2003, puis 2005, la compagnie a débuté un travail de collectage afin de recueillir les témoignages des anciens ouvriers de l'usine. « On s'est finalement rendu compte que, dans la mémoire du village, l'imprimerie n'était pas ” bien morte “ et qu'un premier travail de deuil était nécessaire » constata alors Luc Perrot¹²³. En 2006, la compagnie convie les habitants à de nombreuses activités animations artistiques. Une mystérieuse société, « Poem Flex SA », une usine « à recycler le quotidien », va s'installer sur le site même de l'imprimerie, des « machines bizarres vont se mettre en marche » et des ouvriers (de la compagnie) vont se remettre à travailler. « L'installation artistique a servi de catalyseur de liens entre les habitants » selon Luc Perrot. « L'enjeu de taille était d'établir une passerelle vivante entre la parole et les blessures des vieux jusqu'aux désirs des plus jeunes. Ne pas se laisser enfermer dans une commémoration du temps jadis »¹²⁴.

L'intégration dans le territoire et auprès de la population a été totale pendant cinq semaines. Des ateliers ont été organisés avec des jeunes locaux qui ont ensuite pris part aux manifestations artistiques : atelier de sérigraphie et chorale notamment. Les services techniques ont été de la partie. « Il ne s'agissait pas de violer ou de contrefaire une histoire et en même temps, il ne s'agissait pas non plus de mettre en scène une mémoire idyllique, évacuée de la douleur et de la fermeture de l'usine. Un des enjeux qui nous est apparu immédiatement était cette volonté politique de construite maintenant avec ce passé, bien sûr, mais au-delà de celui-ci »¹²⁵.

« La mise en place de l'exposition sur l'histoire des papeteries en 2001 a rencontré un très vif succès et nous a confortés dans l'idée qu'il y avait matière à penser un projet collectif, basé sur la mémoire vivante du site, mais aussi sur une

¹²² Photographe

¹²³ Luc PERROT est directeur artistique de la Compagnie de la Litote

¹²⁴ Site internet <http://www.lalitote.net>

¹²⁵ Idem

vision dynamique de son devenir. [...] En fait, le site réhabilité devrait devenir un lieu de création permanent pour nombre d'activités culturelles ou environnementales »¹²⁶.

C'est cela aussi l'intérêt du travail sur la mémoire : redonner de la fierté à des gens pour qui le travail n'était que pénibilité.

Avant d'aborder d'autres expériences, revenons un instant sur certaines conditions de réussite d'une politique ou d'une action culturelle que nous pouvons mettre en corrélation avec celle-ci. En effet, l'initiative de départ est bien une initiative associative, fortement appuyée par les collectivités ; on saisit évidemment l'importance du patrimoine, mais on lui redonne vie avec une culture que l'on peut qualifier d' « extérieure » en contradiction avec le traditionnel. Enfin, des ateliers ont été organisés, preuve d'une intégration dans la population.

b. Un travail culturel à partir de la petite enfance : la communauté de communes du Pays de Moncontour (22)

Il nous semble important de présenter rapidement ce territoire afin de se saisir de façon non exhaustive, mais efficace, des enjeux. Cette communauté de communes semblerait légitime, sur la base du canton existant. Elle compte 11 000 habitants¹²⁷; la commune la plus importante est Quessoy avec 3 000 habitants, qui présente un profil périurbain en comparaison avec le reste de la communauté qui est plutôt rural. La communauté n'a pas la compétence culturelle.

Face à la désertification démographique des années 80, la communauté de communes a tenté une politique économique, puis une politique autour de l'habitat ; elles ont toutes les deux échoué. A ce moment là, les élus ont fait un constat : le territoire regorge d'associations et cette vie associative, culturelle notamment, est foisonnante. L'idée a donc été de se saisir de cette compétence « vie associative » pour accompagner ces ressources. Qui plus est, les élus ont décidé de régénérer cette vie associative et de tenter de lui assurer un futur dynamique à travers l'enfance, et la petite enfance. Ils ont donc créé au final une

¹²⁶ Jean DAVID & Michel DISEZ, présidents des deux communautés de communes portant le projet, in « *Un été dans la vallée du Léguer* », numéro spécial « Le Trégor » et « L'Echo de l'Armor et l'Argoat », 2006

¹²⁷ Les communes membres de cette communauté de communes sont Quessoy, Moncontour, Hénon, Langast, Plémy, St Carreuc, Trédaniel

compétence « petite enfance, enfance, jeunesse, et vie associative » dont Jérémia Blanchard est le chef de service.

Le territoire jouit d'une vieille identité de communautés « hippies » et ces communautés ont créé de nombreuses associations dont le « fonds de commerce » était de programmer du spectacle. La petite enfance est donc selon Jérémia Blanchard une « clé d'entrée » pour mener une politique culturelle. Cette compétence « est un moyen de détourner les choses, on passe par cette clé pour régénérer la vie associative à long terme ».

Les manifestations organisées par les associations locales sont conçues souvent sur des modes culturels décalés, mais trouvant un certain écho grâce à l'identité ancienne du territoire dans ce domaine. Jérémia Blanchard nous a donné l'exemple d'une performance d'une compagnie danoise lors d'un festival¹²⁸ à Moncontour : une grande soupe populaire a été servie place de la mairie, préparés avec des légumes... Collectés dans la journée chez les habitants eux-mêmes ! Un fort travail de lien social y avait donc été produit. Il y a donc toujours le souci de rester populaire et accessible.

Six compagnies professionnelles¹²⁹ sont présentes sur le territoire, alors qu'il n'y en avait qu'une à la naissance de la communauté. Ce fait peut avoir plusieurs raisons : opportunisme, tonicité du territoire et posture culturelle de la communauté de communes, même si nous l'avons dit, elle passe par l'enfance. Il y a donc au final une programmation culturelle non portée par la communauté. Concrètement, la communauté peut aider ces associations et compagnies, notamment par du soutien technique, de l'aide administrative, des subventions aux manifestations, et non au fonctionnement des associations, par la « clé d'entrée associative ».

Le travail de la communauté avec la Compagnie AK Entrepôt est symbolique de ces actions entre enfance et vie culturelle. « C'est une sorte de prestataire de services pour notre travail vers l'enfance »¹³⁰. Leur collaboration est fondée sur un conventionnement de trois ans et propose des spectacles et des ateliers aux enfants de toutes les communes du territoire intercommunal. L'un des

¹²⁸ Festival de rue « Dell Arte » 2007

¹²⁹ Parmi lesquelles la Compagnie « Vis Comica » et la Compagnie « Madame Bobage »

¹³⁰ Jérémia BLANCHARD, entretien du 19 septembre 2007

objectifs est de leur donner goût à la culture et aux spectacles pour qu'à leur tour ils s'investissent un jour dans les associations du territoire. D'autre part, cet axe de travail permet de faire découvrir les spectacles à un public plus large : « L'autre intérêt est que lorsque les enfants sont emballés, ça fait venir les parents. Combien viendraient, sinon ? Les parents reviennent parfois voir la création suivante, et sont donc mieux initiés »¹³¹.

Nous l'avons vu précédemment, il faut allier tradition et culture nouvelle, pour permettre à une identité de vivre. « La culture locale, avant qu'elle ne devienne folklore, a besoin de se régénérer. Après, la difficulté est d'accorder tout ça. Nous, nous passons par les enfants, qui sont dépositaires de la tradition, mais ils ont aussi la capacité d'être ouverts sur la nouveauté ».¹³²

Nous l'aurons bien compris, la communauté de communes est consciente de l'existence d'une identité sur son territoire et ses actions dans les domaines que l'on vient d'aborder doivent permettre le continuité et l'avenir de cette identité.

c. L'intercommunalité au cœur de l'action culturelle : Culture Commune (62)

Nous nous trouvons là, avec « Culture Commune », devant un cas atypique, puisque ce cas particulier ne peut en aucun cas rejoindre le cas de la CCBR, mais il nous permet de comprendre comment la culture peut être au cœur d'une réorganisation de territoire et un moyen pour les communes de travailler ensemble.

Le bassin minier du Pas de Calais comprend 87 communes et vit une grave crise économique depuis des décennies avec la fermeture des mines. Le conseil général du Pas de Calais a fait un constat alarmant dans les années 80 : le territoire ne vivait, ne respirait plus. Qui plus est et dans le domaine qui nous intéresse, il n'y avait aucune initiative privée culturelle, aucune manifestation, si ce n'est un Centre Dramatique National à Béthune. En dépit d'une identité minière présente depuis le XIX^{ème} siècle, le territoire se mourait et perdait bien sûr cette identité.

¹³¹ Jérémia BLANCHARD, entretien du 19 septembre 2007

¹³² Idem

Des projets avaient été étudiés par les élus : un grand festival, un grand théâtre, etc... Une mission a été menée par Chantal Lamarre¹³³ en 1988 à la demande du conseil général. Cette étude a débouché sur la proposition non pas de faire un festival, mais de construire un projet culturel qui sera mis en œuvre par une association formée dans ce but. Voilà comment est née Culture-Commune, de la volonté des petites communes du bassin minier. Cette décision a été prise devant le néant culturel du territoire pour l'irriguer et aller au devant de la population plutôt que de la faire venir dans un lieu institutionnel à la manière des tentatives malruciennes des années 60.

Cette association est une association intercommunale à laquelle les communes qui le veulent adhèrent (elles étaient 34 en 2005 par exemple). Elle a permis à celles-ci de construire un petit projet culturel et artistique, de confronter ses expériences avec les autres communes et d'avoir une aide technique et logistique disponible. Une association intercommunale au service des communes en quelque sorte.

C'est un vrai travail de fond qui a peu à peu porté ses fruits puisqu'en 1999, l'association a pu investir une ancienne entreprise minière pour en faire un lieu de travail et de création, toujours avec la finalité de servir les communes du territoire. Peu après, c'est le label « scène nationale »¹³⁴ qui a été attribué à Culture-Commune. Mais ce travail de fond n'est pas fini, bien évidemment, et devra toujours être soutenu par les collectivités, par la population, pour contribuer à redonner de la vie à ce territoire économiquement dévasté.

¹³³ Chantal Lamarre est aujourd'hui toujours à Culture-Commune et en est la directrice

¹³⁴ « Scène nationale » est un label accordé par le ministère de la Culture à des théâtres publics français. Son objectif est d'être un lieu de production et de diffusion de la création dramatique contemporaine. Élément de la décentralisation théâtrale avec les centres dramatiques nationaux, les scènes nationales doivent participer au développement culturel dans leur ville et leur département. Ce label, mis en place en 1991 par Bernard Faivre d'Arcier, directeur du théâtre et des spectacles au ministère de la Culture, a permis de regrouper sous une même dénomination les Maisons de la Culture, les centres d'action culturelle et les centres de développement culturel. Il existe 69 Scènes nationales en France. Elles sont traditionnellement cofinancées pour moitié par les collectivités locales et pour l'autre par le Ministère de la Culture, via les DRAC.

d. L'appropriation d'un territoire par un réseau de médiathèques : le SAN¹³⁵ du Val d'Europe (77)

Le SAN du Val d'Europe est une intercommunalité créée en 1987 par le gouvernement Chirac et son développement fait l'objet d'une convention tripartite entre l'Etat, le SAN et Disneyland Paris. Ce territoire se développe relativement vite à l'échelle de l'histoire et comptera lors de la prochaine décennie 40 000 habitants, alors qu'il n'en comptait que quelques centaines ou milliers en 1987. Le territoire en lui-même est donc « jeune » et est naturellement dépourvu d'identité historique. Tout est ainsi à construire avec la population qui s'y installe un peu par « pari ».

L'intercommunalité a pris la compétence « médiathèques » pour mener à bien un projet culturel qui vise non pas à créer une identité dans un premier temps, mais une appropriation du territoire par ces nouveaux habitants. Le but est de prendre conscience de ce territoire intercommunal. Chacune des cinq communes du SAN a donc une médiathèque¹³⁶ et une spécialité a été développée dans chacune d'entre elles ; un moyen pour les usagers de prendre des habitudes à l'échelle intercommunale. Une toute nouvelle médiathèque centrale ouvrira à l'automne sur la commune de Serris et vient de faire l'objet d'un week-end « portes ouvertes » avec 1 500 visiteurs. C'est une preuve que ce projet a été pensé en fonction de la nouvelle population accueillie. Ce travail demandera du temps avant de porter ses fruits et d'envisager peut être à moyen terme, un projet visant à développer une identité de territoire.

e. L'appropriation du territoire par la diffusion : la communauté de communes de Bocage-Hallue (80)

Cette communauté de communes est récente puisque sa création ne date que de 2000. Elle comprend 26 communes, soit une grande similitude avec la Bretagne Romantique, et on distingue deux territoires différents : un territoire de plaines et un territoire vallonné, avec des communes qui n'ont pas eu l'habitude de travailler ensemble. « Les élus communautaires sont plus attachés à leur

¹³⁵ Le syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) est, en France, une structure de coopération intercommunale qui fut mise en place après la loi dite « *Rocard* » du 13 juillet 1983 pour organiser les villes nouvelles. Il remplaçait une précédente structure, le syndicat communautaire d'aménagement (SCA) de ville nouvelle.

¹³⁶ Site internet <http://mediatheques.valdeurope-san.fr>

commune qu'à la communauté, à part le président, quelques vice-présidents et les techniciens »¹³⁷.

Elle a pris la compétence culturelle pour mener des actions, « et non pour construire. Bon nombre de communautés de communes prennent une compétence pour construire un lieu uniquement, même sans projet derrière »¹³⁸. Ceci dit, la compétence prise est plus le fait d'opportunités offertes par le conseil général de la Somme qui a demandé aux intercommunalités de développer des actions dans un schéma de cohérence territoriale.

Matthieu Beuvin reconnaît donc que ces actions n'avaient pas de but politique au départ. « La seule volonté politique a été de ne pas vouloir construire un lieu central, mais d'aller chez les gens ». En fait, c'est petit à petit que les élus se sont aperçus que les actions menées pouvaient être profitables : spectacles de qualité dans les communes mêmes, ateliers de théâtre pour les enfants, ... « Les gens écrivent même au président pour le remercier ». Ainsi, toutes ces actions qui sont au départ prévues à durée déterminée sont chaque année reconduites. Les actions culturelles bénéficient donc d'un retour positif au point même que quelques uns commencent à réfléchir à l'écriture et l'intégration d'un projet culturel dans un projet global de territoire. Même s'il est peut être un peu tôt pour aborder le sujet identitaire, la culture est déjà considérée comme un vecteur intéressant pour permettre à la population de s'approprier le leur. « Les élus espèrent que les spectacles ne seront pas seulement fréquentés par les gens de la commune, mais au-delà, par ceux du territoire »¹³⁹.

La question identitaire ? Matthieu Beuvin avoue commencer à y penser. Il en parle parfois avec des artistes. Les élus se sont aperçus que la culture était bien le vecteur à développer pour faire exister le territoire et lui donner du sens, mais ces mêmes élus doivent d'abord eux-mêmes d'approprier leur propre territoire intercommunal.

¹³⁷ Matthieu BEUVIN, entretien du 24 septembre 2007

¹³⁸ Idem

¹³⁹ Idem

Conclusion : Tentative de bilan sur la place de la culture dans l'intercommunalité

La culture permet une mise en valeur et une mise en scène du territoire. Elle éduque notamment les plus jeunes en leur permettant de s'approprier leur passé, leur territoire. Elle leur offre des perspectives d'ouverture vers le monde extérieur. Elle renforce les liens entre les habitants lors de spectacles ou d'expériences de bénévolat. Elle les réunit autour d'une identité. Cette identité de territoire ne saurait se construire grâce aux seules actions culturelles. De même, elle ne pourrait se passer de culture. Une identité, c'est un concept vivant. On vit avec et « la culture fait partie de la vie. Elle permet les échanges, les liens et les rencontres. Elle s'adresse à tous, à tout âge. Tout le monde s'y retrouve »¹⁴⁰. En effet, le propre d'une identité, c'est qu'elle se partage.

Au-delà de la démarche de culture identitaire, notre étude a abordé plus généralement les problématiques inhérentes à la place de la culture dans l'intercommunalité en général et dans les communautés de communes (hors des grands centres urbains) en particulier.

La place de la ville-centre au cœur des politiques culturelles intercommunales ne peut être éludée. L'enjeu est de savoir ce que cette ville peut apporter culturellement au territoire, ce qu'elle a envie de mettre en commun. C'est son attitude qui est véritablement à observer. Au-delà de la ville-centre, c'est toute l'adéquation entre l'intercommunalité et les communes qui est questionnée. Avant de travailler ensemble, il faut ainsi se poser la question : « qu'est-on prêt à partager ? ». Il faut définir des fondements communs afin de définir ensemble une politique commune. Ces problématiques peuvent néanmoins différer pour certaines communautés d'agglomérations¹⁴¹.

Le travail en réseau des acteurs culturels pose la question de la mise en commun des ressources : artistes, patrimoine, équipements. D'autre part, ces nouveaux territoires sont composés de communes qui n'ont pas grandi ensemble, qui ont construit des cultures, des identités propres. Ces communes veulent-elles

¹⁴⁰ Monique ROBINAULT, entretien du 6 septembre 2007

¹⁴¹ Certaines communautés d'agglomérations franciliennes, par exemple, n'ont pas de ville-centre, mais plusieurs villes d'importance égale

affirmer une appartenance à un même territoire ? La question du respect des identités communales est posée. De ce respect dépend la pérennité de l'intercommunalité.

De plus, il faut questionner la place des communautés de communes dans la culture, mais aussi la place de la culture dans les communautés de communes.

La question d'un centre culturel intercommunal, si chère à tout élu, nous permet de nous interroger sur l'objet même d'une politique de stratégie territoriale. Un tel établissement comme une salle de spectacles d'envergure est-il emblématique d'une vie culturelle dans un territoire rural ? Bâtir un centre culturel, c'est affirmer sa position vis-à-vis de la culture au sein de son territoire. Plus importante est la définition des bases du projet qui doit être posée : au service de quelle population ?

La population est, en effet, au cœur des politiques intercommunales. Les communautés de communes constituent un échelon de proximité probablement mieux adapté aujourd'hui pour la mise en œuvre de services à la population que les communes souvent trop petites. Nous l'avons vu, une communauté de communes est un nouveau territoire de vie.

Les politiques culturelles peuvent souffrir d'un manque de lisibilité, notamment dû aux interférences des missions des partenaires et financeurs entre eux. Néanmoins, certaines de ces missions sont tout de même identifiables. Ainsi, les communes ont principalement un rôle d'organisateur occasionnel de spectacles, les départements ont vocation à gérer les archives et les bibliothèques et les régions jouent un rôle plus structurant avec pour enjeu la cohésion du territoire. L'Etat, quant à lui, définit les grandes orientations culturelles, mais nul n'ignore aujourd'hui qu'il a tendance à se désengager financièrement de leur mise en œuvre.

Nous pouvons donc nous poser la question du rôle que peuvent jouer les communautés de communes dans ce système, de la valeur ajoutée qu'elles peuvent apporter à la culture. L'exemple que nous avons étudié nous a montré que l'intercommunalité constitue un échelon particulièrement adapté aux écoles de musique (elles faisaient d'ailleurs l'objet auparavant de la création de syndicats intercommunaux). Cette mission éducative s'étend également au théâtre avec la

préoccupation de cours et ateliers ; ces cours sont dispensés le plus souvent par des compagnies artistiques elles-mêmes. Nous pouvons donc accorder aux intercommunalités une mission de services à la population. Celles-ci ne sont pas forcément prises en charge par les régions qui n'en ont pas la vocation, ou les départements qui sont plus intéressés au développement général des zones moins favorisées. La compétence « équipements sportifs et culturels » va également dans ce sens. Elle a été créée pour les intercommunalités, le législateur ayant reconnu que cet axe relevait des missions à développer. Le but dans le domaine culturel est, encore ici, d'apporter des services à la population en termes de propositions de spectacles au plus près de chez elle. Concrètement, cela peut s'entendre en termes de construction d'équipement de diffusion comme en termes de partenariat avec les équipements existants.

La recherche d'une identité (ou de l'appropriation de ces nouveaux territoires par les habitants) est souvent le prétexte à l'organisation de spectacles, voire de festivals. L'intérêt relève sans doute ici plus de la communication, et on peut le comprendre dans certains cas, que de la culture à proprement parler.

Nous avons abordé les missions principales qui étaient conférées aux intercommunalités en matière culturelle. Ces missions ne prennent pas en compte la dimension artistique de la culture. Elle ne relève pas du rôle que peuvent jouer les communautés de communes. Les relations qui naissent entre les communautés de communes et les compagnies artistiques ne sont pas fondées sur cette dimension. Les compagnies ne sont ici que des prestataires de services pour remplir les missions fixées par les communautés : développement local, accès à la culture pour tous les publics et identité territoriale. Les intercommunalités ne sauraient se substituer à l'Etat pour définir, et par le biais de la DRAC pour mettre en œuvre, des orientations artistiques. Mais il semblerait que le moyen de construire un projet commun passe par une coopération avec ces compagnies artistiques. Un projet à moyen/long terme (d'au moins trois ans) naît souvent de ces réflexions. Nous avons pu le constater dans la CCBR ainsi que dans quelques autres intercommunalités de l'étude¹⁴². Cela pourrait être la valeur ajoutée de l'approche territoriale dans les politiques culturelles.

¹⁴² Communautés de communes du Pays de Moncontour, du bassin minier du Pas de Calais et les communautés de la vallée du Léguer

Les limites du rôle d'une communauté de communes sont donc posées. Celle-ci décloisonne la culture et permet un rapprochement des acteurs locaux. La culture fait partie intégrante d'une stratégie territoriale. Une communauté de communes est ainsi un maître d'ouvrage des opérations culturelles. Elle n'a pas la vocation à aider des projets artistiques (compagnies et structures). La culture dans les communautés de communes, c'est donc un pan de stratégie territoriale parmi les autres.

Il faut bien replacer la culture dans une perspective générale et à long terme. Créer une communauté de communes, c'est une volonté politique de travailler ensemble. Gérer ensemble le problème des déchets ou définir une politique de l'habitat constituent des bases de développement commun. Une politique culturelle permet au territoire d'être vécu par ses habitants. Elle lui permet également d'exister au-delà de ses frontières. C'est le moyen d'affirmer à l'extérieur la volonté politique de se développer ensemble, de montrer sa cohésion. C'est l'indicateur majeur de l'existence du territoire. C'est tout simplement prendre en compte l'existence d'une population.

Annexes

<u>Annexe 1 – Liste des personnes rencontrées</u>	90
<u>Annexe 2 – La carte de l’Ille-et-Vilaine</u>	91
<u>Annexe 3 – La carte de la communauté de communes de la Bretagne Romantique</u>	92

Annexe 1 – Liste des personnes rencontrées

Mathieu BEUVIN, chargé de mission spectacle vivant de la communauté de commune Bocage-Hallue (80)

Jérémy BLANCHARD, chef de service « petite enfance, enfance, jeunesse et vie associative » de la communauté de communes du Pays de Moncontour (22)

Guillaume FEUDE, membre de l'association de la « Maison du Canal »

Brigitte FONTAINE, directrice du Théâtre de Poche

Anne LALAIRE, coordinatrice du collectif des « Pratos »

André LEFEUVRE, président de la communauté de communes de Bretagne Romantique

Ann LONGWELL, présidente de l'association « Les amis du petit patrimoine »

Jean-Pierre MONDY, vice-président « animation et vie associative » de la communauté de communes de Bretagne Romantique

Cécile NORET, chargé de mission « vie associative » de la communauté de commune de Bretagne Romantique

Rémi ROBILLARD, président de l'association « Tinté'Art Rue »

Monique ROBINAULT, adjointe au maire de Combourg

Johan THEURET, chef de cabinet adjoint du président du conseil général d'Ille-Et-Vilaine

Annexe 2 – La carte de l’Ille-et-Vilaine



source : guide de la CCB

Annexe 3 – La carte de la communauté de communes de la Bretagne Romantique



source : guide de la CCBR

Bibliographie

Jean-Pierre AUGUSTIN et Alain LEFEBVRE (dir.), *Perspectives territoriales pour la culture*, Bordeaux, MSHA, 2004

Jacques BEAUCHARD, *La bataille du territoire*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2000

Françoise BENHAMOU, *Les dérèglements de l'exception culturelle*, Paris, Editions du Seuil, 2006

Laurence BOITARD, *Lecture publique et intercommunalité : état des lieux*, Paris, Bulletin de la Bibliothèque Française, 2001

Henri DELISLE & Jean-Marc GAUCHEE (dir.), *Culture rurale, cultures urbaines*, Paris, Editions Le Cherche Midi, 2007

Guy DI MEO, *Les territoires du quotidien*, Paris, Editions Hartmann, 1996

Vincent DUBOIS (dir.), *Politiques locales et enjeux culturels*, Paris, La documentation française, 1998

Maria GRAVARI-BARBAS & Philippe VIOLIER (dir.), *Lieux de culture, culture des lieux*, Rennes, PUF, 2003

Pierre-Antoine LANDEL & Philippe TEILLET, *La place de la culture dans la recomposition des territoires*, Grenoble, Observatoire des politiques culturelles, 2003

Fabrice LEXTRAIT, *Une nouvelle époque de l'action culturelle*, Paris, La documentation Française, 2003

Pierre MOULINIER, *Politique culturelle et décentralisation*, Paris, Editions du CNFPT, 1995

Philippe POIRIER (dir.), *Les collectivités locales et la culture, les formes de l'institutionnalisation XIX – XX è siècles*, Paris, La documentation Française, 1998

René RIZZARDO, *Action culturelle et coopération intercommunale*, Paris, La documentation française, 1992

Johan THEURET (dir.), *Une expérience intercommunale : la communauté de communes de Bretagne Romantique*, Rennes, Editions Apogée, 2006

Travaux étudiants :

Catherine GUERMION, *Action culturelle en milieu rural, le cas des musiques actuelles et amplifiées dans la communauté de communes Marenne Adour Côte Sud*, Mémoire de DESS « Direction d'équipements et de projets dans le secteur des musiques actuelles et amplifiées », sous la direction de Philippe Teillet, Université d'Angers, septembre 2003

Pascale GROUX, *Le développement des centres culturels : une véritable volonté & culturelle ? L'exemple du Pays de Brest*, mémoire de DESS « Management du Spectacle Vivant », sous la direction de Chantal Guittet, Université de Bretagne Occidentale, 2003

Arnaud LE ROUX, *La coopération intercommunale. La communauté d'agglomération du Pays de Lorient*, Mémoire de DESS « Direction d'équipements et de projets dans le secteur des musiques actuelles et amplifiées », sous la direction de Philippe Teillet, Université d'Angers, septembre 2003

Stéphanie PINEAU-COULON, *La place du spectacle vivant dans la politique culturelle d'un pays. Enjeux et limites. L'exemple du Pays des Mauges*, Mémoire de DESS « Direction d'équipements et de projets dans le secteur des musiques actuelles et amplifiées », sous la direction de Philippe Teillet, Université d'Angers, août 2004

Colloques et travaux :

Nouveaux territoires de la culture, Marseille, 2003

Culture et territoires, Digne les Bains, 2004

Développement culturel, enjeu artistique et développement de territoire, Dijon, 2006

Articles divers (publications, internet) :

Dossier : culture et intercommunalité, *Lettre d'information Ministère de la Culture et de la Communication*, 13 décembre 2000

La lettre du cadre territorial, juin 2003

Intercommunalité et culture : une question de choix, *La lettre de l'intercommunalité*, numéro 71, mars 2004

Oser une politique culturelle pour générer du lien social, Contrat de pays Landes de Gascogne, novembre 2004

Les français et l'intercommunalité, Ifop – sondage pour l'ADCF, 5 octobre 2005

Un été dans la vallée du Léguer, numéro spécial « *Le Trégor* » et « *L'Echo de l'Armor et l'Argoat* », 2006

L'intercommunalité et la culture, Communauté de communes Jura Sud, 2006

Denis CHEVALLIER & Alain MOREL, Identité culturelle et appartenance régionale, *revue Terrain*, 5 octobre 1985

Laurent MARTY, Identité des territoires et habitude de travailler ensemble, *blog « La culture de l'autorisation »*, 2002

Sites internet :

<http://www.intercommunalites.com>

<http://www.culture.gouv.fr>

<http://www.lalitote.net>

<http://www.cesr.paysdeloire.fr>

<http://ruralia.revues.org>

<http://www.cafe-geo.net>

<http://etonnantsromantiques.free.fr>

CCBR :

Guide de la communauté, 2002

Statuts communautaires

Fiche projet « Les Pratos », 2007